

4. Le comportement sexuel comme argument politique

Ce chapitre s'attelle à analyser les types de discours suscités par le regard des contemporains sur les relations démesurées que les rois entretiennent avec leurs favoris. Il s'agit, d'une part, du discours sur l'amitié, sur l'amour et sur l'affection entre hommes, et, d'autre part, du discours sur la sodomie. Ces deux catégories de discours, même s'ils ont été amalgamés par nombre d'historiens du xx^e siècle partisans de la thèse de l'homosexualité¹, sont à distinguer nettement.

4.1 L'homo-affectif et le discours d'illégitimité

Dans un royaume médiéval, un des problèmes principaux est celui de définir et de maintenir l'équilibre des relations entre le roi et ses sujets. Dans un monde où les honneurs et les privilèges sont si chers à la noblesse et où la proximité avec le prince se perçoit comme un marqueur social de distinction, les liens personnels avec le roi ne peuvent être renforcés s'ils ne sont pas rendus visibles par des gestes de proximité. Cependant, avec la présence des favoris, l'homo-affectif intègre un discours d'illégitimité construit sur le comportement sexuel du roi et qui souligne le principe de la modération.

4.1.1 Une familiarité indécente entre le roi et son favori

Au Moyen Âge, la familiarité, l'amitié et la fraternité constituent des mécanismes culturels qui permettent de rendre plus souples et plus acceptables les relations sociales. N'étant pas en elles-mêmes des phénomènes qui sortent de

¹ Cf. SAALER, Edward II, p. 35; HALLAM, TREVOR-ROPER (éd.), *Chronicles*, p. 177; BOSWELL, *Christianisme*, p. 375–379; MENACHE, *Isabelle of France*, p. 107; PRESTWICH, *The Three Edwards*, p. 80; KEEN, *England*, p. 52; HUTCHISON, *Edward II*, p. 171; ID., *Edward II and His Minions*.

4. Le comportement sexuel comme argument politique

l'ordinaire, ces formes de sociabilité constituent une pratique courante dans les relations masculines et s'observent surtout entre seigneurs et vassaux. À ce titre, rien n'empêche le roi d'avoir une prédilection marquée pour telle ou telle personne. L'auteur de la »Vita Edwardi Secundi« met ainsi en évidence cette pratique:

Mais si quelqu'un cherche à savoir comment Piers [Gaveston] est-il parvenu à mériter une telle colère des barons [...] il serait très surpris, puisqu'en ce temps-là, c'était le cas dans la plupart des maisons des barons qu'un membre de leur *familia* [entendez entourage immédiat, donc de leurs dépendants] ait le privilège d'avoir l'estime du seigneur².

Sa remarque tient de ce que la familiarité, qui ne devait, en principe, poser aucun problème, devient plutôt une source de rupture de l'harmonie sociale entre le roi et ses nobles. Avec la présence des favoris, en effet, la familiarité semble être passée de l'ordinaire à l'extraordinaire au point de perturber l'équilibre des relations entre le roi et ses hommes liges. La chronique de Lanercost a pu ainsi parler d'une »familiarité indécente«³ qu'Édouard II, depuis sa jeunesse, entretient avec Piers Gaveston. S'offusquant, quant à lui, de l'élévation sociale de Robert de Vere, Thomas Walsingham a émis l'hypothèse d'une raison sombre justifiant la faveur particulière de Richard II pour son ami⁴.

L'attitude de Lanercost et Walsingham découle de leur perception de l'affection que ces rois entretiennent avec leurs favoris. En effet, si l'amitié peut être désignée comme un mouvement vers l'autre affiché avec effusion, on ne doit pas ignorer qu'elle demeure un lien politique et social par excellence. Or une tension semble exister entre deux types de liens. Une relation intime et particulière, vécue sur un mode passionnel et exaltée comme un idéal, observable dans le roman courtois ou dans les épanchements romantiques, coexiste avec une amitié publiquement affichée. Cette dernière forme a caractérisé l'amitié à l'allure à la fois formelle et affective qui unit les rois et leurs favoris.

Les sources contemporaines décrivent, ainsi, avec force détails le comportement public d'Édouard II et Piers Gaveston, présenté comme intentionnellement voulu par le souverain. La conduite publique du roi est relatée dans les

² Vita, p. 14: »Queret autem aliquis unde tantam indignationem baronum meruerat Petrus; que causa odii, quid seminarium ire et inuidie extiterit, uehementer forsan admirabitur, cum in omnium fere magnatum domibus optentum sit hodie ut unus aliquis de familia dominice dilectionis gaudeat prerogatiua«.

³ Chronicon de Lanercost, p. 210: »et hoc propter quamdam familiaritatem indebitam quam dominus Edwardus junior conceperat erga eum«; Lanercost, p. 184: »the improper familiarity which my lord Edward the younger entertained with him«.

⁴ Chronica Maiora, p. 242.

chroniques d'une façon à laisser percevoir Édouard II comme une personne ne se conformant pas aux normes de la société courtoise. En 1308, après son mariage en France avec Isabelle, la fille de Philippe le Bel, le couple royal rentre en Angleterre où doit avoir bientôt lieu le couronnement d'Édouard II. À peine les deux époux arrivent-ils sur l'île que les princes français qui les accompagnent sont choqués de voir Édouard II comblé de baisers, de caresses et autres gestes d'amitié Piers Gaveston venu l'accueillir à Douvres en compagnie d'autres barons anglais. Johannis de Trokelowe, de qui nous tenons l'information, ajoute qu'Édouard II adorait son ami avec une «singulière familiarité»⁵. Les faits, tels que relatés, indiquent un manque de modération de la part du roi à l'endroit de son favori. Le passage a même fait l'objet d'interprétation homosexuelle⁶.

Pourtant, il devrait être pris comme participant du protocole de cour et des échanges publics en vigueur lors des retrouvailles. Dans la pratique médiévale, le baiser entre hommes dit la bienvenue et l'au revoir⁷. Cette formule protocolaire fait considérer comme exagérée l'expression de la «Vita», «solus Petrus»⁸, relatant ainsi que seul Piers Gaveston a reçu un chaleureux accueil de la part du roi. Il est raisonnable d'imaginer qu'Édouard II a aussi embrassé les autres barons venus l'accueillir, pour des raisons protocolaires. Cependant, ces derniers se sont certainement sentis vexés du fait que Piers Gaveston reçoive plus d'honneurs qu'ils n'en ont reçus. En effet, les princes et les grands seigneurs présents les premiers à Douvres étaient soucieux de savoir à qui le roi ferait grand honneur. Bien évidemment, ils ont été désenchantés de voir que Piers Gaveston, qui les a rejoints plus tard, est le personnage «le mieux reçu, [le] plus caressé». Cet honneur qui lui est fait vaut au Gascon d'être «regardé d'un mauvais œil»⁹. Une intimité publiquement affichée entre un roi et son favori traduit l'influence et le positionnement dont jouit le dernier cité. De ce fait, la «singulière familiarité» entre Édouard II et Piers Gaveston ne peut que déranger les grands nobles, qui se sentent ainsi exclus de l'intimité du roi.

5 Johannis de Trokelowe, et Henrici de Blanford, *monachorum S. Albani*, p. 65: «Inter quos Petrum occurrentem, datis osculis et ingeminate amplexibus, familiaritate venerabatur singulari». Écrite après 1330, son auteur est un moine bénédictin de Saint Alban, dont les dates de vie sont inconnues. Incluant la période de 1259 à 1296, les *Annales de Trokelowe* présentent un intéressant récit sur le règne d'Édouard II, 1307–1323, date après laquelle sa chronique est continuée par Henry de Blanford.

6 Voir [Introduction](#), note 20.

7 VAN EICKELS, *Vom inszenierten Konsens*, p. 341–342.

8 *Vita*, p. 15.

9 BOUCHER, *Histoire*, p. 7.

4. Le comportement sexuel comme argument politique

Les deux amis ne tiennent, cependant, pas compte des critiques que suscitent ces retrouvailles émotionnelles. Aussi, au couronnement du 25 février 1308, à l'indignation des barons anglais, le Gascon transporte-t-il la couronne royale et précède-t-il immédiatement le roi dans la procession, achevant ainsi de confirmer sa position dans la hiérarchie du pouvoir¹⁰. L'indication du pourpre royal qu'il revêt, »ipse in purpura«¹¹, pousse à l'extrême l'impertinence du favori. Les »Annales Paulini«, en le soulignant, reprennent un motif du discours traditionnel critique sur l'attitude du roi laissant trop de liberté à un favori, celui-ci apparaissant alors, en quelque sorte, comme un second roi. Parmi les dignitaires français et anglais, certains auraient pu user de leur droit naturel de s'habiller en pourpre, mais ils ne l'ont pas fait. Il s'agit notamment du comte Thomas de Lancastre, cousin d'Édouard II, des deux frères de Philippe IV le Bel de France, les comtes Charles de Valois et Louis d'Évreux, et de Charles, le futur Charles IV, frère de la reine Isabelle. Face à l'impertinence du favori, le peuple et les grands barons exprimèrent ouvertement leur indignation. En conséquence, les magnats demandèrent unanimement le bannissement de Piers Gaveston du royaume, ce que le roi refusa¹².

Par ailleurs, au cours du banquet donné à l'occasion du couronnement, l'attitude du roi semble confirmer la remarque de certains chroniqueurs tardifs selon laquelle Édouard II a une négligence manifeste pour sa femme¹³. Dames et chevaliers étant, en effet, séparés, le roi a une préférence pour la table de Piers Gaveston au détriment de celle de la reine. Dans leur récit de cet événement, les »Annales Paulini« font usage du mot *triclinium*¹⁴. Il renvoie à un lit de table utilisé depuis l'époque romaine et sur lequel les convives pouvaient s'allonger à demi coudés pour prendre leurs repas¹⁵. Cette image, présentant le roi s'inclinant vers son favori, dénote une amitié émotionnelle profonde existant entre les deux amis. L'attitude d'Édouard II, dit-on, aurait choqué la délégation

10 HAMILTON, Piers Gaveston, p. 48; DAVIES, The Baronial Opposition, p. 82.

11 Ann. Paul., p. 262.

12 Lanercost, p. 186.

13 Chronicon de Lanercost, p. 217: »[R]ex Angliæ, qui duxerat filiam ejus [sc. regis Franciæ] uxorem, minus eam dilexit propter Petrum prædictum«; Lanercost, p. 196: »[T]he King of England, having married his daughter, loved her indifferently because of the aforesaid Piers«; Polychronicon, vol. VIII, p. 300: »ejusque [sc. Petri] contemplatione [sc. rex] Isabellam reginam suam neglexit« (»à cause de lui [Piers Gaveston] il a ignoré Isabelle sa reine«).

14 Ann. Paul., p. 262.

15 Le sens du latin classique de *triclinium* est le même que celui du latin médiéval: Jan Frederik NIERMEYER, *Mediæ latinitatis lexicon minus*. Lexique latin médiéval français-anglais, Leyde 1976, art. »trichorus«, p. 1044; Félix GAFFIOT, *Dictionnaire latin-français*, Paris 2016, p. 1600.

française, si bien qu'elle a dû quitter le banquet avec indignation¹⁶. L'annaliste de Saint-Paul s'est même fait l'écho des mauvaises langues qui racontent que le roi aime «un sorcier» (*maleficum*) plus que sa ravissante épouse¹⁷.

À en croire les écrits médiévaux, l'attitude du roi au banquet est un acte de mépris à l'égard de son épouse. Or il n'est nullement évident qu'il s'agisse d'une insulte à la reine. Les raisons de l'indignation des oncles de celle-ci résident probablement dans les différences fondamentales entre les fêtes de couronnement telles que célébrées en France et en Angleterre. Selon la pratique courtoise sur le continent, les fêtes se déroulent en un unique banquet où les dames et les chevaliers mangent et boivent à la même table. Ainsi se déroulent les fêtes ordinaires de la Pentecôte 1313. Elles inaugurent l'un des symboles du prestige royal de Philippe le Bel: le nouveau palais de la Cité, à la fois lieu de travail, de résidence et d'audience, dont les travaux avaient débuté en 1296. Édouard II y était invité¹⁸. La délégation française, en 1308, ignore la tradition anglaise, qui veut que les chevaliers et les dames de la cour festoient en banquets séparés. Cette pratique anglaise, qui a eu court jusqu'à la fin du XIII^e siècle, donne la possibilité au roi anglais d'avoir le choix entre les deux traditions, anglaise et française¹⁹.

De plus, à l'occasion du mariage d'Édouard II et Isabelle en France, Philippe le Bel offrait à sa fille un trousseau comportant «des couronnes, des ceintures, des chaussures, de la vaisselle de table, des vases sacrés pour leur chapelle, des bijoux, des fourrures, des manteaux brodés»²⁰. Tous ces cadeaux de mariage, marque de la générosité du Capétien, sont envoyés à Piers Gaveston²¹. Les détracteurs d'Édouard II voient en cela un manque de considération pour son épouse. Pourtant, l'attitude du roi ne semble pas si déplacée puisque Piers Gaveston, en tant que régent du royaume, n'apparaît plus comme membre du corps du roi, mais comme l'autre corps du roi²². Il est un autre Édouard II, auprès de qui ces présents inestimables sont en sécurité. Il est probable, en

16 Ann. Paul., p. 262: »Karolus et Ludowicus patru reginae, cernentes quod rex plus exerceret Petri triclinium quam reginae, cum indignatione ad Franciam remigarunt«. Nous lisons *remigarunt* comme *remigrarunt*, du verbe *remigrare* qui signifie retourner.

17 Ibid., p. 262: »In omnem igitur terram exiit rumor iste, quod rex plus amaret hominem magum et maleficum quam sponsam suam elegantissimam dominam et pulcherrimam mulierem«.

18 FAVIER, Philippe le Bel, p. 59–63.

19 Cf. VAN EICKELS, Vom inszenierten Konsens, p. 193 et note 35.

20 FAVIER, Philippe le Bel, p. 60.

21 Cf. BROWN, The Political, p. 582.

22 Le lien affectif entre Édouard II et Piers Gaveston est tel que pour l'auteur des Ann. Paul., p. 263, Piers Gaveston est l'autre corps du roi. Par exemple, au sujet de l'exil du

4. Le comportement sexuel comme argument politique

effet, que le roi ne lui envoie pas ses présents pour son usage personnel, mais pour les mettre en sécurité, car Gaveston a la garde du Trésor royal, en ce temps²³.

Cependant, ces évidences évoluent, dans une singularité qui est de nature à susciter la méfiance des barons anglais, d'autant que le roi ne perçoit plus son favori simplement comme un familier, ou un ami, mais comme son frère. En bien des occasions, Édouard II a effectivement traité Piers Gaveston comme son frère. La «Vita», par exemple, dit qu'en juin 1309, au retour de Piers Gaveston d'Irlande, où il avait été envoyé en exil, le roi est allé à sa rencontre à Chester et l'a reçu avec honneur comme son frère. Et l'auteur d'ajouter: «il l'a toujours appelé son frère»²⁴, comme le stipule une lettre officielle datée du 5 juillet 1308, dans laquelle le roi fait référence à Piers Gaveston en ces termes: «nostre cher frere et feal Peres de Gavaston»²⁵. Selon la chronique de Lanercost, l'une des raisons motivant le bannissement de Piers Gaveston par Édouard I^{er}, en 1307, est que le prince Édouard l'appelait publiquement son frère²⁶. De plus, en août 1311, rapporte la «Vita», Édouard II disait aux barons qu'il voulait faire appliquer les ordonnances décidant du bannissement de son bien-aimé, cependant, qu'ils arrêtent de persécuter son frère, Piers²⁷. Après l'exécution du favori, en juin 1312, la «Vita» fait mémoire de lui en écrivant: «Ils ont tué le grand comte que le roi avait adopté comme son frère, a estimé comme un fils et a eu comme un compagnon et un ami»²⁸.

Le biographe d'Édouard II n'est pas le seul à faire référence au lien de fraternité entre le roi et son mignon. Les «Annales Paulini» se réfèrent aussi à Piers Gaveston en tant que frère adoptif d'Édouard II. Cette source fait remarquer qu'en 1308 le roi ne pouvait lui-même s'obliger à l'exil en y envoyant la

favori décidé par les barons en 1308, il souligne que le roi ne pouvait lui-même s'obliger à l'exil en y envoyant la personne de Piers Gaveston, son frère adoptif. Cependant, cette identification de la personne du roi au corps de Piers Gaveston dépasse largement l'individualité de celui-ci pour embrasser tous les hommes liges du roi. C'est dans ce sens que le biographe d'Édouard II qualifie les barons anglais de «principaux membres de la monarchie» («membrum regis picipale»). Cf. Vita, p. 28.

²³ CHAPLAIS, Piers Gaveston, p. 104.

²⁴ Vita, p. 7.

²⁵ Cf. CHAPLAIS, Piers Gaveston, p. 11; DAVIES, *The Baronial Opposition*, p. 84.

²⁶ *Chronicon de Lanercost*, p. 210: «et vocavit ipfum publice fratrem fuum»; *Lanercost*, p. 184: «speaking of him openly as his brother».

²⁷ Vita, p. 17.

²⁸ *Ibid.*, p. 28: «Occiderunt enim magnum comitem quem rex adoptauerat in fratrem, quem rex dilexit ut filium, quem rex habuit in socium et amicum».

personne de Piers Gaveston, son frère adoptif²⁹. L'indication des «Annales Paulini» et toutes ces autres évidences au sujet d'une fraternité entre les deux amis ont pu conduire Pierre Chaplais, en 1994, à soutenir l'hypothèse d'un lien de fraternité adoptive tissé avec Piers Gaveston, obligeant Édouard II à le traiter comme son frère³⁰. On comprend l'importance accordée à la phrase du biographe d'Édouard II: «que le roi avait adopté comme son frère»³¹. Toutefois, le verbe *adoptare* peut s'entendre comme une adoption, une acceptation, un souhait ou un but³². De ces sens multiples, seul le premier, impliquant un processus légal, semble refléter la réalité décrite.

Même si cet aspect juridique n'est pas explicitement mis en évidence dans les sources, celles-ci suggèrent néanmoins que le roi accepte son dépendant, Piers, qui n'est pas issu de sang royal. Malgré son extraction relativement moyenne, le roi se lie à lui dans une sorte de relation qui transcende le lien de sang et tout autre lien contracté avec ses hommes liges. La conservation et la protection de cette adoption fraternelle, pouvant être menacée par la mort, l'emprisonnement ou encore l'exil de Piers Gaveston, semblent avoir été le but recherché par le roi, au mépris de la Couronne et du royaume ainsi que de ses devoirs en tant que vassal du roi français. Selon une rumeur rapportée par la «Vita», Édouard II a prétexté une guerre contre l'Écosse, en 1310, pour ne pas répondre à la convocation du roi de France, Philippe le Bel. Celui-ci avait, en effet, convoqué Édouard II à lui prêter l'hommage pour ses terres tenues de lui sur le continent. Mais l'Anglais ne s'y rend pas car il est convaincu que s'il obéit à cette convocation et abandonne Piers Gaveston en Angleterre aux mains de ses ennemis, il lui arrivera la mort, l'emprisonnement ou même pire³³.

Le biographe d'Édouard II peut alors décrire le roi comme étant un négligeant et stigmatiser, tout au long de son récit, ses travers liés à ce lien spirituel avec le Gascon étiqueté étranger³⁴. Ceci n'est point étonnant, puisque le discours sur l'amour, sur l'amitié et sur l'affection du roi avec ses sujets relève

29 Ann. Paul., p. 263: «adoptivi fratris sui».

30 CHAPLAIS, Piers Gaveston, p. 6–13.

31 Vita, p. 28: «quem rex adoptauerat in fratrem».

32 NIERMEYER, *Mediae latinitatis lexicon minus*, art. «adoptare», p. 22.

33 Vita, p. 11.

34 Ibid., p. 1, 3, 14–15. Trois raisons rendent cette étiquette exagérée: d'abord, parce que Piers Gaveston n'est pas étranger à la cour, où il est connu depuis l'adolescence du roi; ensuite, le fait qu'il revienne d'exil en 1307 est une preuve de ce qu'il était connu des acteurs politiques, sans oublier le fait qu'il a épousé la nièce du roi; enfin, il est originaire de la Gascogne, qui est sous juridiction anglaise. Cependant, bien qu'il soit excessif d'étiqueter ainsi Piers Gaveston, cela semble compréhensible à l'époque. Le sentiment national naît dès le XIII^e siècle, où la question de l'origine devient une question d'import-

4. Le comportement sexuel comme argument politique

étroitement d'une importante conception matérialiste³⁵. On comprend, donc, que l'obsession émotionnelle du roi pour son favori était suffisante pour exciter le courroux des nobles. Cette sorte d'amitié publiquement affichée, déséquilibrant à la limite l'ordre social, le biographe d'Édouard II croit devoir l'exprimer à la Noël 1314.

Quand meurt Piers Gaveston, en effet, alors même que le roi a du mal à se séparer de la dépouille du comte de Cornouailles qu'il conserve plus de deux ans durant, l'auteur de la »Vita« est compatissant. À l'occasion du transfert du corps, à la Noël 1314, d'Oxford à Langley, l'expression qu'il emploie pour évoquer Gaveston est »specialis amicus«³⁶. Or le biographe d'Édouard II n'a jamais émis le moindre doute sur la licéité de leur relation. Il est donc convenable de traduire son expression par »confident« du roi plutôt que par »ami intime«, qui pourrait suggérer que quelque chose de nature physique impropre les aurait liés. À vrai dire, le »specialis amicus« du biographe ou le »improper familiarity«³⁷ de Lanercost participent d'un discours sur les affections masculines qui intègre, certes, la notion de la modération que nous développons un peu plus loin³⁸, mais qui interpelle aussi sur le discours amoureux à la disposition des chroniqueurs. Le discours sur l'amitié masculine est aussi un discours homo-affectif.

tance majeure en Angleterre. Au début du siècle, la noblesse anglaise se voyait comme noblesse d'empire, des deux côtés de la Manche. Or le changement de la carte politique d'Angleterre à la suite de la perte de la quasi-totalité des possessions anglaises sur le continent, en 1204 (Rouen, le Maine, la Touraine, l'Anjou, le Poitou repris à Jean sans Terre par Philippe II Auguste), a eu pour conséquence de susciter le sentiment national anglais. Et même si Simon V de Montfort, comte de Leicester, a réussi son intégration sur l'île, qu'il doit d'ailleurs à la seule volonté de Henri III d'Angleterre (Cf. Charles BEMONT, *Simon de Montfort, comte de Leicester. Sa Vie* († 1265), son rôle politique en France et en Angleterre, Paris 1884, p. 4 et 5 au sujet de la xénophobie anglaise), la noblesse anglaise se considère comme seule représentante du royaume d'Angleterre dans les limites territoriales de l'île. Dès lors, les barons anglais admettent mal la concurrence d'autres nobles venus des colonies anglaises du continent, comme l'Aquitaine. Même sur l'île, le nord de l'Angleterre exacerbait un sentiment local contre le voisin écossais, désigné comme l'ennemi national, au xv^e siècle. Cf. NEVILLE, *Local Sentiment*, p. 419–420.

³⁵ Voir chap. 3.2.1.

³⁶ Vita, p. 58. L'édition de Noël Denholm-Young traduit ici »specialis amicus« par »intimate friend«. Cette traduction nous semble contrarier la position même de l'auteur de la »Vita«, car elle laisse supposer que la relation des deux amis a été érotiquement motivée.

³⁷ Chronicon de Lanercost, p. 210; Lanercost, p. 184.

³⁸ Voir chap. 4.1.3.

4.1.2 Un discours homo-affectif chez les chroniqueurs du xiv^e siècle

Tout en rapportant et en discutant les propos des uns et des autres, les chroniqueurs donnent, de même, leurs propres opinions, habilités qu'ils sont à analyser les événements du royaume. L'un des aspects sur lesquels ces lettrés semblent affirmer leur liberté d'expression, c'est le discours amoureux dans lequel ils inscrivent leurs propos.

Vécues, en effet, sur un mode passionnel et publiquement affichées, les amitiés des rois avec leurs favoris ont été décrites, dans les sources des xiv^e et xv^e siècles, à travers un discours suggestif. À partir du xii^e siècle, l'amitié, considérée comme un lien formel, reconnu juridiquement et socialement, prit l'allure d'une relation affective tendant à s'assimiler à l'amour érotiquement motivé et en adopte même le langage. L'exemple de Roger de Howden est donné à titre confirmatif. En 1187, dans le contexte de la campagne militaire qui oppose la France et l'Angleterre, le chroniqueur anglais s'est émerveillé face à la soudaine et forte relation affective qui unit le roi de France, Philippe Auguste, et Richard Cœur de Lion, le fils du roi d'Angleterre, Henri II (1154–1189)³⁹. Plus tard, en croisade, les retrouvailles émotionnelles des deux amis en Terre sainte sont relatées dans le même ton par Richard de Devizes⁴⁰. Howden et Devizes ont adopté un mode d'expression qui est celui de l'étonnement, de l'émerveillement et de l'admiration face à une amitié qui transcende non seulement les rivalités politiques opposant les deux plus grands royaumes occidentaux de l'époque, de même que les liens de sang, mais qui est aussi d'une fidélité durable. Les deux auteurs étant convaincus de sa franchise, de sa pureté et de l'évolution hors des limites de l'illicite de cette amitié⁴¹, leur stratégie narra-

39 Roger of HOWDEN, *Gesta Regis Henrici Secundi*, dans: *The Chronicle of the Reigns of Henri II and Richard I*, William Stubbs (éd.), Londres 1867, vol. II, p. 1–72, ici p. 7: »[L]e roi de France l'aimait comme son âme; et ils s'aimaient tant l'un l'autre que le roi d'Angleterre [Henri II] était profondément étonné par l'amour véhément qui existait entre eux«, Klaus VAN EICKELS, *Tender Comrades. Gesten männlicher Freundschaft und die Sprache der Liebe im Mittelalter*, dans: *Invertito. Jahrbuch für die Geschichte der Homosexualitäten* 6 (2004), p. 9–48, ici p. 27.

40 Richard Cœur de Lion part, en 1190, en croisade. En Sicile, apprenant l'arrivée de son homologue français, Philippe Auguste, il »vola au-devant de lui et au milieu de leurs embrassades et accolades, leurs démonstrations d'affection parvenaient à peine à exprimer combien chacun d'eux se réjouissaient de la présence de l'autre«, Richard de Devizes est cité par GODARD, *Deux hommes*, p. 229.

41 La relation affective entre le roi de France et le duc d'Aquitaine, futur roi d'Angleterre, intervient à un moment où les deux grands royaumes sont engagés dans une campagne militaire. Il est plus raisonnable de penser que l'amitié des deux amis a contrarié les projets militaires de Henri II qui s'est vu obligé de reporter ses plans, par choix stra-

4. Le comportement sexuel comme argument politique

tive a consisté à la décrire en des termes qui conviendraient à des amants romantiques⁴².

Le langage suggestif de l'amitié ne signifie pas un attachement homosexuel. Il est plutôt perçu comme l'existence forte d'un sentiment ennoblissant et exaltant dans les relations affectives entre hommes. C'est, du moins, ce que l'on observe chez ceux qui écrivent sur Édouard II. Dans les années 1320, un chroniqueur anonyme des guerres civiles du règne de ce roi, dont la chronique date des alentours de 1327 et qui n'est pas un partisan d'Édouard II, a remarqué l'affection que celui-ci portait à son valet, Piers Gaveston, alors qu'il était encore prince de Galles: »[D]ès qu'il le vit, le fils du roi [Édouard I^{er}] sentit aussitôt un tel amour pour lui de telle sorte qu'il s'engagea dans une ferme alliance et il s'attacha à lui avant tout autre mortel avec le lien indissoluble de l'amour, fermement attiré et attaché avec un nœud«⁴³.

C'est une conceptualisation de l'amitié en des termes érotiques que soulignent, de même, les »Annales Paulini«, quand elles font usage du verbe *adamare*⁴⁴ dans leur relation des rapports qu'entretenaient Édouard de Carnarvon et Piers Gaveston, pour qui le prince éprouvait un amour qui grandissait à l'excès. Si le verbe *amare* exprime simplement l'idée d'être amoureux de quelqu'un ou de tomber amoureux d'une personne, *adamare* s'emploie pour souligner la dynamique du sentiment d'amour éprouvé pour l'autre. Ainsi, il renvoie à l'idée de tomber passionnément amoureux d'une personne et à l'évolution de cet amour dans le temps⁴⁵. L'auteur de la »Vita Edwardi Secundi«, un contemporain, ne confirme pas le point de vue des »Annales Paulini« dans leur emploi du verbe *adamare*. Lui fait plutôt usage du mot *amor*⁴⁶ et utilise insidieusement

tégique et non parce qu'une passion amoureuse de son fils avec son ennemi aurait troublé la campagne militaire.

42 C. Stephen JAEGER, L'amour des rois. Structure sociale d'une forme de sensibilité aristocratique, dans: Annales ESC 46/3 (1991), p. 547–571.

43 BL, Cotton ms. Cleopatra D.ix, fols. 83–85, cité dans HASKINS, A Chronicle, p. 75: »Quem filius regis intuens in eum / tantum protinus amorem iniecit quod cum eo firmitatis fedus iniiit, et pre ceteris mortalibus indissolubile dileccionis vinculum secum elegit et firmiter disposuit innodare«.

44 Ann. Paul., p. 255: »Sub illo quoque tempore cernens rex angliae quod filius suus, princeps Walliae, adamaret quendam Vasconiensem militem ultra modum«.

45 Robert ESTIENNE, Dictionarium latinogallicum, Paris 1844, p. 22, art. »adamo«, p. 59, art. »amo«; Thesaurus Linguae latinae, éd. auctoritate et consilio academiaram quinque Germanicarum, vol. I, Leipzig 1900, p. 567, art. »adamo«.

46 Vita, p. 2: »tanto magis inualescebat amor et crescebat affectio regis erga Petrum«.

le vocable *thalamus* lorsqu'il rapporte qu'en 1310 le roi a caché Gaveston dans la chambre royale, voire dans la chambre à coucher⁴⁷.

À ce stade de l'analyse, on peut se demander si la source fait allusion à la communauté de lit. Curieusement, en 1308, les »Annales Paulini« faisaient mention d'un superbe lit reçu en cadeau de mariage, mais qu'Édouard II avait préféré envoyer à Piers Gaveston⁴⁸. L'emploi de *adamare* associé à *thalamo* de la »Vita« suggère que les »Annales Paulini« ont peut-être voulu insinuer que le roi consommerait son mariage avec son favori plutôt qu'avec son épouse Isabelle. Pour le chroniqueur, la communauté de lit entre les deux amis transcenderait ainsi le cadre symbolique pour être de l'ordre du sexuel, puisque vraisemblablement il laisse apparaître Piers Gaveston non plus comme un serviteur du roi, mais comme son compagnon de lit.

De toute façon, la pratique de la communauté de lit n'est pas en soi compromettante. Il s'agit de l'expression la plus haute de la faveur royale, surtout lorsque cela est su de beaucoup de gens. Sur le constat de la communauté de lit entre hommes au Moyen Âge, de nombreux auteurs ont argumenté en faveur d'une relation érotiquement motivée. L'un des principaux textes est celui de John Boswell, qui, se fondant sur le fait que Philippe Auguste reçoive dans son lit Richard Cœur de Lion après la conclusion d'un traité de paix à Gisors en 1187, écrit: »Au XII^e siècle, le [...] futur roi d'Angleterre pouvait tomber éperdument amoureux d'un autre roi sans perdre le soutien de son peuple et de l'Église«⁴⁹. Or, dans la culture médiévale, la communauté de lit et, partant, le fait de percevoir le corps et l'intimité de l'autre relèvent d'une perception fondamentalement différente de la culture moderne. Pour les politiciens de l'époque, la communauté de lit participe d'un rituel de paix et d'amitié. C'est pourquoi ce geste d'intimité physique a été développé par nombre de rois et de nobles médiévaux⁵⁰.

47 Ibid., p. 9: »dicentes [...] dum capitalis inimicus eorum, qui regnum turbauerat et ipsos, regio lateret in thalamo, accessum eorum non fore securum«.

48 Ann. Paul., p. 258: »Rex Franciae dedit regi Angliae genero suo annulum regni suum quam pulcrum oculis non videt aliud, destrarios electos et alia donaria multa nimis. Quae omnia rex Angliae concito Petro misit«.

49 BOSWELL, Christianisme, p. 298. En effet, le chroniqueur Roger de Howden rapporte comment les deux princes, après avoir conclu un traité de paix à Gisors en 1187, mangèrent ensemble dans le même plat et dormirent dans un même lit, à cause de l'intensité de l'amour qu'ils avaient l'un pour l'autre. Cf. également Klaus OSCEMA, Blood-brothers: a Ritual of Friendship and the Construction of the Imagined Barbarian in the Middle Ages, dans: JMH 32 (2006), p. 275–301, ici p. 276–277.

50 Entre autres, Louis II le Germanique et Charles le Chauve de la Francie occidentale (842); le roi Lothaire de la Francie occidentale et le duc Henry (au début du X^e siècle); l'évêque Otto de Strasbourg et le comte Hugo VII de Egisheim (1088/1089); Philippe II

4. Le comportement sexuel comme argument politique

Donc, bien que le terme *amor* renvoie à quelque chose de nature physique impropre, la «Vita» n'insinue rien de tel. Son propos suggère plutôt la faveur, la grâce, la bienveillance du roi pour un individu que tous qualifient d'étranger⁵¹. Il est même probable que l'emploi de *amor* participe du soupçon qu'une sorte de pacte politique inavoué liait les deux amis, d'où le parallélisme que la «Vita Edwardi Secundi» établit entre David et Jonathan, Patrocle et Achille, en comparaison d'Édouard II et Piers Gaveston⁵². Mais, là encore, la comparaison relève du discours amoureux. En effet, quand le roi reçoit la nouvelle de la mort de son mignon, assassiné en juin 1312, le biographe d'Édouard II se lamente de sa perte. Quelques barons se moquent de son deuil, mais le chroniqueur n'approuve pas leur comportement. Il respecte le fait que le roi soit affligé par la mort de son favori comme un père pleurant la mort de son fils. Il compare alors leur relation à l'amitié de David et Jonathan, mais il souligne que l'amour d'Édouard II pour Piers Gaveston est d'une plus grande intensité⁵³. Le saint roi biblique avait lui-même qualifié son amour pour Jonathan de «plus doux que

Auguste de France et Richard I^{er} Cœur de Lion d'Angleterre (1187); Frédéric le Bel d'Autriche et Louis de Bavière (1325); le duc Jean sans Peur de Bourgogne et le duc Louis d'Orléans (1405); Henry Beaufort, duc de Somerset, et le roi Édouard IV d'Angleterre (1463); etc. Cf. VAN EICKELS, *Vom inszenierten Konsens*, p. 341–393, en part. p. 368–393; *id.*, *Tender Comrades*, p. 27–34.

⁵¹ À partir du XIII^e siècle, *amor* a pris aussi le sens de «faveur du souverain», cf. NIERMEYER, *Mediae latinitatis lexicon minus*, art. «amor», p. 41. De fait, le terme «étranger» apparaît comme un refrain tout au long du récit de la «Vita». Par exemple, lorsque les barons exigent l'exil permanent de Piers, ils accusent le roi d'avoir préféré un «inconnu aux connus, un étranger à ses frères, un expatrié aux nationaux», cf. *Vita*, p 1, et p. 15–16: «barones iunioris regis ingratitude uidentes, quia ignotum noto, extraneum germane, et aduenam incole conabatur preferre».

⁵² *Ibid.*, p. 15. Sur l'interprétation politique du verbe *aimer* dans le récit de David et Jonathan, voir J. A. THOMPSON, *The Significance of the Verb »Love« in the David-Jonathan Narratives in I Samuel*, dans: *Vetus Testamentum* 24/3 (1974), p. 334–338. Malgré l'opinion de Xénophon (v. 430 av. J.-C.–v. 355 av. J. C.) soutenant que les liens unissant Patrocle et Achille étaient dépourvus de caractère érotique, la relation des deux amis a, cependant, fait l'objet d'une lecture homosexuelle au cours des âges. Cf. BOSWELL, *Christianisme*, p. 49, notes 1, 76.

⁵³ *Vita*, p. 15.

l'amour des femmes»⁵⁴. Et le biographe d'Édouard II d'ajouter: »Et on dit qu'il en était ainsi aussi pour notre roi«⁵⁵.

Dans la seconde moitié du xiv^e siècle, les chroniqueurs s'évertuent à se rapprocher le plus possible du thème sexuel lorsqu'ils décrivent l'intensité de la relation entre Édouard II et Piers Gaveston. Ainsi, les mots *amor* et *adamare* sont remplacés par un terme beaucoup plus suggestif: *amasius*, dont le féminin, *amasia*, signifie »concubine«⁵⁶. Un tel procédé pourrait signifier que Ranulf Higden, écrivant dans le second quart du xiv^e siècle⁵⁷, son compilateur, Henry de Knighton⁵⁸, et le très tardif Thomas de Burton⁵⁹, dont les chroniques datent du dernier quart du xiv^e siècle, en désignant Piers Gaveston comme l'*amasium* ou le »bien-aimé« d'Édouard II, sont disposés à ne laisser percevoir les relations du roi et de son favori qu'en des termes sexuels.

Dans un texte du xx^e siècle, l'allusion à une relation sexuelle illicite serait très claire, surtout que le thème de David et Jonathan, introduit dans le texte de la »Vita«, a fait l'objet, au cours des siècles, d'une lecture homosexuelle⁶⁰. Pourtant, l'expression biblique »il l'aima comme son âme«⁶¹ pourrait bien s'entendre comme une expression pour qualifier une amitié sublimée, surtout que la référence biblique de l'épisode de David ne contenait aucune connotation

54 II Samuel, 1, 26. Jusqu'au début du xx^e siècle, l'éloge de l'amitié masculine exprimée dans ces vers a semblé parfaitement compréhensible aux théologiens. C'est seulement après 1968, dans le contexte du débat sur l'acceptabilité de l'amour homosexuel, que la signification du vers II Samuel, 1,26 devient l'objet de controverses multiples parmi les spécialistes d'exégèse de l'Ancien Testament. Klaus van Eickels donne une vue d'ensemble de la controverse dans l'historiographie moderne. Cf. VAN EICKELS, Vom inszenierten Konsens, p. 338 et note 243.

55 Vita, p. 30: »In / planctu Dauid super Jonatan amor ostenditur, quem dicitur super amorem mulierum dilexisse. Fatetur et sic rex noster«.

56 NIERMEYER, Mediae latinitatis lexicon minus, art. »amasia«, p. 39.

57 Polychronicon, vol. VIII, p. 296: »Qui statim revocavit amasium suum Petrum de Gavestoun«.

58 Chronicon Henrici Knighton, p. 405.

59 Thomas de BURTON, Chronica Monasterii de Melsa, vol. II, éd. Edward A. BOND, Cambridge 2012, p. 279: »Qui statim revocavit de partibus transmarinis praescriptum Petrum de Gavestona Vasconiensem, amasium suum, cujus consortium paterno jussu abjuraverat«.

60 Il est une source d'inspiration pour Abélard qui leur consacre un poème. Pendant la Renaissance, c'est un sculpteur italien qui s'en inspire. De même à la fin du xvii^e siècle, Marc Antoine Charpentier leur consacre un opéra, suivi au xviii^e siècle par Haendel. Cf. GODARD, Deux hommes, p. 12. Aujourd'hui encore, pour les homosexuels, David et Jonathan sont un symbole de l'homosexualité masculine.

61 I Samuel, 18, 3.

4. Le comportement sexuel comme argument politique

sexuelle au Moyen Âge latin⁶². La Vulgate latine, à la différence de l'Ancien Testament grec, ajoute même un verset explicatif à la plainte de David, quand meurt Jonathan: »Comme une mère aime son fils, ainsi je t'ai aimé«⁶³.

Le problème ne se limite, cependant, pas à l'exégèse. Aujourd'hui, il nous semble naturel que chaque personne ait une orientation sexuelle et que l'on puisse y faire allusion. Quand on dit que deux hommes s'aiment, cela implique qu'un désir sexuel commun les unit. Une distinction nette est ainsi faite entre amour et amitié. Or le Moyen Âge ne connaissait pas de concept équivalent au terme »homosexualité«, tout comme »homosexuel« ou même un équivalent à l'orientation sexuelle en général. Apparue pour la première fois en allemand (*Homosexualität*) et n'ayant auparavant d'équivalent dans aucune langue, ce n'est qu'au XIX^e siècle que le mot a été forgé; il est resté quasi inconnu du grand public jusqu'aux premières années du XX^e siècle⁶⁴. Le modèle par lequel les hommes du Moyen Âge interprétaient leurs désirs, leur affectivité et leurs liens sociaux ne visait pas l'orientation mais plutôt la modération. La question principale n'était pas de savoir si un individu avait des désirs homosexuels ou non. La préoccupation des hommes du Moyen Âge était de savoir si un individu était capable de modérer l'ensemble de ses désirs et affections de façon que cela ne remette pas en cause l'équilibre et la stabilité de ses liens sociaux. Peu importe si la motivation est de l'ordre de l'attraction physique, affective, intellectuelle, sociale ou spirituelle. Seul le résultat compte.

La question de la modération se trouve donc au centre du discours amoureux et intègre de nombreux paramètres méthodologiques. Le discours homo-affectif adopté par les chroniqueurs, en même temps qu'il relève du désir de décrire les relations platoniques comme s'il s'agissait de relations érotiques, masque leur ignorance. L'option d'un affinement du langage, qui dit les choses de façon indirecte, par des allusions, des insinuations et des sous-entendus, révèle que possiblement ceux qui écrivent ne savent pas quel contenu réel donné aux amitiés d'Édouard II avec son bien-aimé. Mais ils savent une chose: cette sorte d'amitié manque de modération.

⁶² II Samuel, 1, 26: »Tu m'étais merveilleusement cher, ton amour m'était plus cher que l'amour des femmes«.

⁶³ Norbert PETERS, Beiträge zur Text- und Literarkritik sowie zur Erklärung der Bücher Samuel, Freiburg 1899, p. 183: »sicut mater unicum amat filium, ita ego te diligebam«. Cf. VAN EICKELS, Vom inszenierten Konsens, p. 338.

⁶⁴ David M. HALPERIN, How to Do the History of Male Homosexuality, dans: Donald E. HALL et al. (dir.), Routledge Queer Studies Reader, Londres, New York 2013, p. 262-286; David M. HALPERIN, How to Do the History of Male Homosexuality, dans: GLQ. A Journal of Lesbian and Gay Studies 6/1 (2000), p. 87-123, p. 87-123; VAN EICKELS, Vom inszenierten Konsens, p. 26, p. 353-363.

4.1.3 Le principe de la modération

Comme on a pu le constater, la conceptualisation différente du désir sexuel et affectif a des répercussions immédiates dans le domaine du langage politique. Au Moyen Âge, amour et amitié sont utilisés par un discours politique qui a besoin d'une rhétorique anoblissante rendant acceptables les liens réciproques qui obligent⁶⁵. À partir de cette considération, on pourrait être tenté de dire que l'amour entre hommes n'était pas en soi un phénomène douteux »opérant sur les limites de l'illicite«, comme l'a suggéré Stephen Jaeger, à qui nous devons la découverte de l'amour des rois en tant qu'amour anoblissant⁶⁶. Au contraire, la capacité de renforcer des liens sociaux par une attitude d'amour était considérée comme une capacité sociale d'une importance primordiale. C'est pourquoi les textes médiévaux font si peu la distinction entre amour, dilection, charité et amitié. »Amitié« et »amour« deviennent ainsi des synonymes interchangeables, mais amitié signifie toujours l'amour réciproque, tandis qu'*amor*, *dilectio* et *caritas* peuvent aussi désigner le désir unilatéral⁶⁷. Quoi qu'il en soit, la capacité de modérer l'ensemble de ses désirs et affections est la bonne attitude attendue de tout individu.

Or, pour ne prendre que l'exemple d'Édouard II, qui n'est, d'ailleurs, pas un cas isolé, il s'avère que son manque de modération est fortement remarqué chez les chroniqueurs de l'époque. Qu'il s'agisse de la »Vita«⁶⁸, des »Annales Paulini«⁶⁹, de la »Scalacronica«⁷⁰, des annales de Johannis de Trokelowe⁷¹ ou

65 Voir C. Stephen JAEGER, *Ennobling Love. In Search of a Lost Sensibility*, Philadelphia 1999; ID., *L'amour des rois*.

66 ID., *Ennobling love*; ID., *L'amour des rois*, p. 548–550; ID., *Mark and Tristan. The Love of Medieval Kings and their Courts*, dans: Winder McCONNELL (dir.), »In hôhem prise«. A Festschrift in Honor of Ernst S. Dick. Presented on the Occasion of his Sixtieth Birthday, April 7, 1989, Göppingen 1989, p. 192–195.

67 Cf. VAN EICKELS, *Tender Comrades*; ID., *Vom inszenierten Konsens*, p. 23.

68 *Vita*, p. 15: »Modum autem dilectionis rex noster habere non potuit«.

69 *Ann. Paul.*, p. 255: »adamaret [...] ultra modum«; *ibid.*, p. 259: »pre amore nimo«.

70 *Scalacronica*: by Sir Thomas Gray of Heton, Knight. A Chronicle of England and Scotland from A. D. MLXVI to A. D. MCCCLXII, Édimbourg 1836, p. 136: »[I]l estoit large et amyable trop outre mesure as ceau qil amoit, et mult coumpaignable a sez priueuz«; *Scalacronica*, p. 45: »He was [...] amiable far beyond measure towards those whom he loved and exceedingly sociable with his intimates«.

71 *Johannis de Trokelowe, et Henrici de Blaneforde, monachorum S. Albani*, p. 64: »dilexerat ultra modum«.

4. Le comportement sexuel comme argument politique

de »Flores historiarum«⁷², de celles de Londres⁷³ ou de la chronique de Murimuth⁷⁴, de Lanercost⁷⁵ et de Nicolai⁷⁶, tous ces auteurs disent qu'Édouard II aime Piers Gaveston au-delà de toute mesure et raison. Ils ajoutent que cet amour, cette affection ou amitié manifestée envers ce dernier est excessive, immodérée. L'auteur de »A Chronicle of the Civil Wars of Edward II« note même qu'après le rappel d'exil de Piers Gaveston par Édouard II, en 1307, la »flamme d'amour« entre les deux amis a été renouvelée⁷⁷. De Hugh Despenser le Jeune, la continuation en français du »Brut« note, de même: »[L]e roi l'aimait tendrement avec tout son cœur et tout son esprit, plus que tous les autres, de sorte qu'il n'y avait dans le royaume aucun grand seigneur qui, contre la volonté du seigneur Hugh, osait faire ou dire contre sa volonté des choses qu'il aurait aimé avoir fait«⁷⁸.

Depuis le XII^e siècle, le discours amoureux est devenu un instrument important dont les seigneurs féodaux, et les rois surtout, se servent afin d'exercer leur pouvoir d'une façon qui suscite le consensus. Certes, l'amitié n'efface pas la subordination du vassal envers son seigneur, ni du baron envers son roi, mais il est plus facile pour un vassal de remplir son devoir quand son seigneur s'adresse à lui en tant qu'ami et le prie de faire de son propre gré ce qu'il pourrait aussi demander en justice. Dans la »Vita Edwardi Secundi«, on voit d'une façon très nette comment les différentes formes d'amour politique interagissent et se croisent. Il y a l'amour considéré comme un amour constitutionnel. Il lie le roi à tous les barons de son royaume. Ceux-ci le veulent aussi étroit que possible, au point de ne plus faire qu'une seule chair avec le roi. L'auteur de la »Vita Edwardi Secundi « les appelle »les membres du roi« afin d'en déduire que

72 Flores historiarum, p. 331: »ultra modum et rationem amavit«; *ibid.*, p. 146: »ob immoderati magnitudinem amoris«.

73 Ann. Lond., p. 151: »quem revertentem rex retinuit secum unice dilexit«.

74 Murimuth, p. 9: »inordinata affectione dilexit«.

75 Chronicon de Lanercost, p. 210: »propter quamdam familiaritatem indebitam«.

76 Nicolas TRIVET, Nicolai Triveti Annalium continuatio, Oxford 1722, p. 2: »pro nimia familiaritate«.

77 Cité dans HASKINS, A Chronicle, p. 75: »Petrum reuocavit ab exilio et in / statum pristinum restituit solitique flaminam amoris in frunita mente renouavit«. Je lis *flaminam* comme *flammam*.

78 Anonimale, 1307 to 1334, p. 92: »Le roi en quanqe il savoit et poeit lamoit chere-ment sour touz altres, issint qil navoit en la terre grant seignur qe oseit faire ou dire encountre sa volonte des choses qil vodra aver fait«. Également Oxford, Bodleian Library, ms. Ashmole 1804, fol. 88r; Londres, BL, Royal ms. 20.A.iii, fol. 209v-210r.

quiconque mésestime les barons méprise aussi le roi lui-même⁷⁹. Par définition, cet amour est un amour généralisé. Tous les barons fidèles y ont droit. On comprend, ainsi, pourquoi l'une des principales accusations motivant l'expulsion de Piers Gaveston, en 1311, a donc été le reproche d'avoir éloigné le cœur du roi de ses hommes liges⁸⁰. Cette accusation est fondée sur la faveur exclusive dont jouit Piers auprès du roi, suscitant, du coup, la jalousie des barons.

Toutefois, l'exigence d'une impartialité attendue du roi est à la fois excessive et absurde, car, en concurrence avec l'amour constitutionnel généralisé, le roi a le droit de montrer un amour spécial à ceux qui lui rendent des services particuliers. De même que les barons réclament leur participation au corps du roi en s'imposant à lui en tant que ses conseillers légitimes, le roi, de son côté, a le droit de réclamer son indépendance en s'appuyant sur un ou plusieurs conseillers de son choix. La tension qui découle de ces deux situations a été si forte que, lorsqu'au Parlement d'octobre–novembre 1386, appelé le Wonderful Parliament, les barons demandèrent à Richard II la démission pure et simple de son trésorier, John Fordham, et de son chancelier, Michael de la Pole⁸¹, Richard II rétorqua «qu'il n'ôterait pas le plus humble de son poulailler de son poste à la demande des Communes»⁸². L'exemple d'Édouard II semble souligner davantage la situation ici décrite, car lui n'a préféré n'avoir qu'un seul conseiller de confiance. Par trois fois, Piers Gaveston avait été envoyé en exil, en 1307, 1308 et 1311. Mais sans consulter au préalable ses barons, Édouard II a toujours rappelé celui qu'il appelait affectueusement son frère. Cinq ans après l'assassinat de Piers Gaveston, Édouard II le remplace par un autre favori en la personne de Hugh Despenser le Jeune.

Il est indéniable que le lien de proximité entre Édouard II et Piers Gaveston ait été fort. Si les contemporains se réfèrent au favori comme «un grand seigneur que le roi a accepté comme un frère, a estimé comme un fils et a eu comme un compagnon et un ami»⁸³, l'auteur de la »Vita« ne comprend pas que

79 Vita, p. 28: »Sunt enim membrum regis principale, sine quo nil grande poterit rex aggredi vel consummare; ergo qui barones parvipendunt regem utique contempnunt et laesae maiestatis se reos ostendunt«.

80 Ibid., p. 19: »elongando cor domini regis a suis legis hominibus«. Voir de même »The Alleged Articles of April 1308«, [annexe 3](#).

81 Cf. RP, vol. III, 1377–1399, p. 216–219. Pour le contexte, voir [chap. 5](#).

82 Cf. Knighton's Chronicle, p. 354: »Rex [...] dicens se nolle pro ipsis nec minimum garcionem de coquina sua ammouere de officio suo«.

83 Vita, p. 28: »[E]nimum magnum comitem quem rex adoptauerat in fratrem, quem rex dilexit ut filium, quem rex habuit in socium et amicum«, qui résume ainsi la perception par les contemporains des liens qui unissent Édouard II et Piers Gaveston ainsi que de la façon dont le roi perçoit lui-même sa relation avec celui-ci.

4. Le comportement sexuel comme argument politique

ce lien puisse justifier que le roi se comporte d'une façon démesurée. Il n'est, d'ailleurs, pas le seul à s'en offusquer, puisque le manque de modération du roi est fortement remarqué chez les chroniqueurs de l'époque. Ils notent tous qu'Édouard II aime Piers Gaveston démesurément⁸⁴.

Autant que l'espace anglais, le cadre politico-social français est aussi exigeant du principe de la modération, un thème fortement souligné dans les écrits politiques⁸⁵. Le reflétant, les chroniqueurs ont ainsi stigmatisé l'excès dans les affections entre rois et favoris et utilisent toujours l'expression «moult amoit». Ainsi Froissart, note au sujet de Charles de La Cerda qu'il est «ung chevalier que moult il [Jean le Bon] amoit», que celui-ci «ne savoit che chevalier riens deviser, ne convoitier, que le roy ne luy donnoit»⁸⁶, et que ce favori «etoit l'homme du monde, après ses enfants, que le roi aimoit le mieux»⁸⁷. Sous la plume de Geoffroy de Paris, on perçoit la même critique. Il fait savoir l'influence trop grande à la cour et dans le gouvernement dont jouit Enguerrand de Marigny. «Du roy Phelippe [IV le Bel] estoit-il sire [seigneur] / Nul de riens ne l'osoit desdire. / Tout estoit fet ce qu'il vouloit». L'auteur s'indigne que l'amour démesuré de Philippe pour son ami ait été tel que «Oncques homme ne vit-on estre / A la cort le roy si grand mestre, / Comme fu cel Enguerrant lors»⁸⁸. C'est certainement l'outrance de l'affection entre le roi et son ami qui fait manquer au premier le sens de la mesure dans son amour accordé aux personnes de son entourage immédiat. Plus d'une génération après, Philippe de Mézières conseille à Charles VI:

[T]u te dois trop bien garder de hault eslever personnes de petit estat et de foibles de condicion, nobles ou non nobles, privés ou estranges [...] quelle volonté mal pesee est ce d'un roy qui a a gouverner son peuple en pois, en nombre et en mesure, de soudainement eslever ou renc des grans barons du royaume une personne de petite condicion⁸⁹.

Tous ces discours sur la modération sous-tendent le discours sur l'amour du roi. Ils deviennent en somme un puissant moyen de délégitimation et tendent à montrer que le monarque ne se comporte pas comme un bon roi se doit de le faire. Un roi qui n'est pas capable d'une maîtrise de soi et qui, par conséquent, ne tient pas compte de l'équilibre des relations sociales devient un roi injuste.

84 Voir chap. 4, notes 68–78.

85 SVP, éd. BLANCHARD, t. II; PIZAN, *Le livre des corps*.

86 FROISSART, *Œuvres*, éd. LETTENHOVE, t. XVII, p. 291–297.

87 Ibid., éd. BUCHON, t. III, p. 60.

88 Chronique métrique, p. 239, 240; Renart le Contrefait, vol. I, v. 2864–2875.

89 SVP, éd. BLANCHARD, t. II, p. 942.

4.2 Les discours sur la sodomie

La sodomie sert également d'argument politique majeur de délégitimation d'un gouvernement de favoris. Mais il reste à savoir si ceux qui accusent en ont fait véritablement usage. Quoi qu'il en soit, l'utilisation et l'acceptation d'une charge aussi pernicieuse que celle de la *sodomia* n'auraient pas été possible, sans un cadre politique et culturel ayant préparé les contemporains à son usage.

4.2.1 La «luxuria» et la «sodomia»

Au Moyen Âge, l'affectivité entre hommes, quoique librement et ostensiblement exprimée, n'était pas forcément ouverte à une interprétation homoérotique. De même, l'exagération de l'emploi du discours amoureux chez les chroniqueurs ne devrait pas conduire absolument le lecteur moderne à des soupçons d'ordre érotique. Pourtant, certaines stratégies narratives des auteurs, surtout tardifs, pourraient avoir été de nature à permettre la possibilité d'un comportement sexuel déviant dans les relations masculines des rois avec leurs favoris⁹⁰. Cette entreprise participe, sans doute, de l'ambiguïté de la référence latine du mot «luxure», c'est-à-dire *luxuria*. Souvent employé comme synonyme apparent de «sodomie» dans les textes médiévaux, *luxuria* a été utilisé pour renvoyer à la fois à l'indulgence généralisée aux péchés de la chair et à l'acte spécifique de *coitus masculorum*, c'est-à-dire la pénétration anale mâle-mâle⁹¹. *Sodomia* a aussi un sens polysémique. Au Moyen Âge, ce terme était appliqué, non seulement aux relations sexuelles entre hommes, et pas exclusivement au coït anal, mais aussi à la bestialité, à la masturbation, aux relations sexuelles entre hommes et femmes qui ne visaient pas la procréation⁹². Le point commun de ces deux notions reste, néanmoins, l'excès qui sous-tend la luxure et la sodomie.

Depuis le XII^e siècle, l'habitude s'est installée de dénoncer les péchés de la cour en se servant du thème de la *luxuria*, qui fait partie de l'arsenal de dénon-

⁹⁰ Voir chap. 4.1.2. Tom LINKINEN, *Same-Sex Sexuality in Later Medieval English Culture*, Amsterdam 2014, p. 112–128.

⁹¹ Mark D. JORDAN, *Homosexuality, Luxuria, and Textual Abuse*, dans: Karma LOCHRIE, Peggy MCCracken, James A. SCHULTZ (dir.), *Constructing Medieval Sexuality*, Minneapolis 1997, p. 24–39.

⁹² Vern L. BULLOUGH, *The Sin against Nature and Homosexuality*, dans: ID., James A. BRUNDAGE (dir.), *Sexual Practices & the Medieval Church*, New York 1982, p. 55–71; BRUNDAGE, *Law*, p. 212–214; BOSWELL, *Christianisme*, p. 203–205, 375–378.

4. Le comportement sexuel comme argument politique

ciation de l'infamie d'un gouvernement, en particulier dans sa dimension homosexuelle. Dans la pratique de la politique et des crises intervenues en Angleterre et en France, son usage participe du langage politique de la dénonciation de l'immoralité d'une cour à laquelle on veut attribuer les faiblesses du roi et les difficultés du moment. Les écrivains ont eu besoin d'utiliser le cadre moral pour dénoncer l'échec pratique avéré d'un gouvernement. La question de l'impôt, les détournements des deniers publics, les échecs militaires, sont autant de problèmes qui ne sont pas conçus en termes purement financiers, mais qui sont étroitement liés à la luxure⁹³. On l'aura compris, le politique est conçu comme le prolongement de la morale. Cependant, par l'intégration du thème de la *luxuria* dans les critiques contre Édouard II et Richard II, le soupçon d'un comportement sexuel déviant chez ces deux rois est rendu possible par les chroniqueurs, surtout que selon ce qui est cru à l'époque, le fossé séparant la luxure de la sodomie est très étroit⁹⁴.

Quinze ans après le règne d'Édouard II, en effet, Ranulph Higden a fait une description de la personnalité et du caractère de ce roi:

This Edward was faire of body and grete of strengthe, and unstedfast of maneres and of thewes, gif men schul trowe be comoun tale. For he forsook the companye of lordes, and drowh hym to harlottes, to syngers and to gestoures, to carters, to delvercs and to dykers, to rowers, schipmen and bootmen, and to other craftesmen, and gaf hym to grete dryukyng; he wolde ligitliche telle out prive counseille, and smyte men that were aboute hym for wel litel trespas, and dede more by other menis counsel than by his owne. He was to large of giftes and solempne in makynge of feestes, redy to speke and variaunt of dedes, unhappy agenst his enemyes and cruel to his meyne, and loved strongliche oon of his queresters, and dede him grete reverence, and worschipped and made hym greete and riche. Of this doynge fel vilenye to the lover, yvel speche and baebitynge to the love, selaunder to the peple, harme and dame to the reume. He avaunced to staates of holy chirche hem that were unable and unworthy, that was afterward a stake in his thye, and a

⁹³ FLETCHER *Corruption at Court? Crisis and the Theme of Luxuria in England and France, c.1340–1422*, dans: Steven J. GUNN, Antheun JANSE (dir.), *The Court as a Stage. England and the Low Countries in the Later Middle Ages*, Woodbridge, Rochester 2006, p. 28–38. De même VINCENT-CASSY, *Les péchés de la cour de Charles VI. La méthodologie de Fletcher au sujet des stéréotypes moraux* peut s'appliquer à Édouard II. En effet, analysant le cas de Richard II, il montre que l'image conventionnelle de sa personnalité est composée de traits puisés dans les stéréotypes moraux de la fin du Moyen Âge et qui concernent principalement les caractéristiques des mâles adultes, des femmes et des jeunes. Cf. FLETCHER, *Richard II*, p. 1–73; ID., *Manhood and Politics in the Reign of Richard II*, dans: *Past and Present* 189 (2005), p. 3–39.

⁹⁴ JORDAN, *Homosexuality*.

sperre in his side. In his tyme was so greet derthe of whete, and coutynuel moreyne of bestes, that noon suche was i-sene tofore that tyme⁹⁵.

Après Ranulph Higden et influencés par lui, nombre d'auteurs, dans la génération suivant la mort d'Édouard II, l'ont aussi présenté comme étant un luxurieux, un glouton, un alcoolique et un débauché⁹⁶. Ces commentaires étendus sur les penchants d'Édouard II pour la compagnie des petites gens ainsi que la critique de son amour excessif pour un favori sont très utiles pour savoir la façon dont ceux qui ont écrit longtemps après le règne ont décrit le caractère et la personnalité d'Édouard II, et supposé que ces traits de caractère ont été la source de ses problèmes de gouvernement⁹⁷.

Curieusement, longtemps après Édouard II, on retrouve la même critique chez Richard II. Ranulph Higden remarquait qu'Édouard II était un homme d'une belle apparence⁹⁸. De même, un texte postérieur à la chute de Richard II souligne son beau visage. L'auteur décrit même la féminité du roi au regard de l'apparence féminine de son visage rond et blanc⁹⁹. Loin d'être une simple observation d'une caractéristique physique, ce portrait, associé intentionnellement à la description de la langue courte et bégayante de Richard II faite par le moine chroniqueur de l'abbaye d'Evesham, suggère une critique de la person-

95 Polychronicon, vol. VIII, p. 299, 301.

96 La description des caractères d'Édouard II, telle quelle apparaît chez Higden, a été reprise par Bridlington, p. 91; BURTON, *Chronica*, vol. II, p. 286; *Chronicon Henrici Knighton*, p. 407. Écrivant peu avant 1350, Lanercost, p. 222; *Chronicon de Lanercost*, p. 236, rapporte: »Dederat enim se in private ab adolescentia sua arti remigandi et bigam ducendi, foveas faciendi et domos cooperiendi, ut communiter dicebatur; arti etiam fabrili de nocte cum suis sodalibus operando, et aliis artibus mechanicis, quibusdam etiam vanitatibus et levitatibus aliis, in quibus filium regis non decuit occupari« (»Depuis sa jeunesse, il [Édouard II] s'est dévoué en privé à l'art de ramer, de conduire des chariots, de creuser des fosses et de faire des toitures de chaume pour recouvrir les maisons; et dans la nuit, avec ses proches compagnons, à de nombreuses autres activités manuelles nécessitant l'ingéniosité et l'adresse, en plus d'autres occupations inutiles et insignifiantes qui ne conviennent pas au fils d'un roi«).

97 William Stubbs, en revanche, a cherché l'origine des troubles du règne dans sa tendre enfance, quand le roi avait six ans. En effet, écrit-il, »en perdant sa mère en 1390, il a été privé de la première éducation, bouleversant ainsi toute son histoire. Son père [...] était trop occupé pour lui enseigner personnellement les rudiments qui l'auraient mis en état de bien gouverner et de refréner ses affections«. Cf. STUBBS, *The Early Plantagenets*, p. 252. Notons que les auteurs contemporains du roi, comme celui de la »*Vita Edwardi Secundi*«, ne font pas cas des préférences d'Édouard II pour la vie campagnarde.

98 Polychronicon, vol. VIII, p. 299.

99 *Chron. Revolution*, p. 241; *Historia Vitae et Regni Ricardi Secundi*, éd. George B. Stow, Philadelphia 1977, p. 166: »Inerant enim ei crines glauci facies alba et rotunda et feminia«.

4. Le comportement sexuel comme argument politique

nalité inconstante et entêté du roi¹⁰⁰. C'est pourquoi le moine note que Richard II a ses »mœurs inconstantes« (»moribus inconstans«)¹⁰¹. Cette attitude, selon le moine, le conduit à dédaigner le conseil des anciens nobles, à ne s'attacher qu'aux conseils juvéniles, à faire preuve d'une générosité immodérée et à négliger la bonne et due mesure dans ses vêtements et ses divertissements¹⁰². La critique d'Édouard II fait aussi mention de sa générosité extravagante, de ce qu'il est très incohérent dans son comportement. Si Édouard II est décrit comme quelqu'un qui trahit les confiances sans s'en inquiéter, un perdant face à ses ennemis et attaquant violemment les personnes proches de lui pour d'insignifiantes raisons, Richard II, lui, est présenté comme manquant d'esprit belliqueux, timide contre ses ennemis mais féroce contre son propre peuple¹⁰³.

Les critiques de ces deux rois visent un point important: le péché du manque de tempérance et de modération associé à la luxure. Or, pour l'esprit du temps, vivre dans la luxure conduit à la paresse, qui, elle, entraîne la faiblesse ainsi que le mauvais usage de son énergie et, partant, le défaut de bien remplir ses devoirs, notamment militaires. La description que Higden fait d'Édouard II, préférant la compagnie des bouffons, des chanteurs, des acteurs, des charretiers, des fossoyeurs, des rameurs, des matelots et des pratiquants d'arts mécaniques, est révélatrice de cette pensée¹⁰⁴. Aimer la compagnie des petites gens

100 FLETCHER, Richard II, p. 14.

101 *Historia Vitae*, p. 166.

102 Cf. FLETCHER, Richard II, p. 14–15; ID., *Manhood*, p. 7.

103 Cf. ID., Richard II, p. 15; ID., *Manhood*, p. 7.

104 *Polychronicon*, vol. VIII, p. 299. Selon la chronique prolancastrienne, Brut, vol. I, p. 208, Édouard II a même pu faire l'objet de raillerie de la part des Écossais pour son amour des bateaux et de l'aviron, après sa défaite à la bataille de Bannockburn, en 1314, qui parodièrent le chant des bateliers »Heavalow, Rumbalow«. De même, un témoignage de 1315 rapporte qu'en 1314 après cette même défaite, Robert le Messager, de l'entourage d'Édouard II, a dit que »personne ne peut attendre du roi des victoires s'il s'emploie à l'oisiveté ou s'applique à faire des fossés et des trous ou d'autres occupations impropres«. Son interlocuteur, un bailli du roi, l'a accusé de tenir des propos orduriers contre la personne du roi. Cf. Hilda JOHNSTONE, *The Eccentricities of Edward II*, dans: *EHR* 48/190 (1933), p. 264–267, ici, p. 265. Dans une lettre datant d'octobre 1320 adressée au pape, Thomas de Cobham stipule néanmoins qu'Édouard II s'est amélioré par l'adoption d'une forme d'occupations moins fatigantes que les travaux manuels dénoncés par Robert le Messager. Il se comporte, écrit Cobham, avec magnificence, prudemment et discrètement, »contrairement à ses anciennes habitudes«, il se lève tôt le matin. Cf. *ibid.*, p. 265–266. Dans ces exemples rapportés, la critique du roi alternant entre les travaux énergiques et la lassitude relève des choix indécents d'Édouard II. Ils participent du thème général de la luxure à la disposition de l'élite.

est perçu comme une forme de la luxure¹⁰⁵, et, comme le souligne le chapitre 10 de «Milemete Treatise», il est fortement conseillé à un prince héritier et, partant, à un roi »de se livrer à des activités sportives décentes qui ne portent pas atteinte à sa dignité«¹⁰⁶.

Cette présentation d'Édouard II et de Richard II comme étant des luxurieux révèle, néanmoins, un important aspect qui concerne la différence culturelle profonde entre la période médiévale et l'époque contemporaine. La perception de la sexualité, dans les sociétés occidentales, est aujourd'hui dominée par la notion de l'orientation sexuelle, dérivée de la psychologie moderne telle qu'elle a évolué à la fin du XIX^e siècle. Dans cette taxonomie, on considéra comme normal, non pas celui qui est capable de refuser et de dompter ses désirs déviants, mais celui qui ne les éprouve pas du tout. En revanche, au Moyen Âge, la capacité d'une maîtrise de soi face à la tentation, qui n'est pas mauvaise en soi, définit l'homme sain¹⁰⁷. Dans cette logique culturelle médiévale, l'inclination à s'abandonner aux désirs condamnables peut, alors, être facilement perçue en termes de compromission, de dégénérescence¹⁰⁸. La culture médiévale a considéré l'homme incapable de se dominer et qui s'abandonne à la luxure comme

105 Cf. FLETCHER, *Corruption*, p. 29.

106 Walter de MILEMETE, *The Treatise of Walter de Milemete. De nobilitatibus, sapientiis, et prudentiis regum*, Oxford 1913, p. xviii: »Chapter X. Of the solaces of the King, and of minstrelsy which should be used in his Court: The King may and should, as time and place are suitable, divert himself with hawks, hunt with dogs, exercise himself with arms and horsemanship. To look upon delightful books, to have well-proportioned objects presented to his vision, to listen to harmonized sounds (sonos temperatos) and to all sorts of instruments which can wholesomely solace the senses of man, and to indulge in other seemly sports which do not detract from his dignity – all these things are good for the King, and will fit him for his more serious work. But he should avoid degrading amusements«. Clerc de profession, Walter de Milemete produit, à la demande de la reine Isabelle d'Angleterre, ce traité sur l'art de la royauté, qui a été remis à Édouard III entre 1325 et 1327. Cf. Michael MICHAEL, *The Iconography of Kingship in the Walter of Milemete Treatise*, dans: *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes* 57 (1994), p. 35–47, en part. p. 35.

107 Voir VAN EICKELS, *Tender Comrades*, p. 12.

108 Le concept de la dégénérescence a été appliqué par W. Mark Ormrod et Ian Mortimer comme notion explicative des nombreuses références à la déficience d'Édouard II. Cf. ORMROD, *The Sexualities*; MORTIMER, *Sermons*. Le terme »dégénérescence« a été employé pour la première fois par un psychologue du début du XX^e siècle, Chalfant Robinson, non pas en tant qu'une expression synonymique de l'homosexualité qui entrerait à peine dans le langage courant. Il a voulu simplement exprimer un sentiment de gêne qu'un lecteur moderne pouvait éprouver en lisant les sources portant sur la relation étroite entre Édouard II et Piers Gaveston. Cf. Chalfant ROBINSON, *Was King Edward the Second a Degenerate? A Consideration of his Reign from that Point of View*, dans: *American Journal of Insanity* 66 (1910), p. 445–464.

4. Le comportement sexuel comme argument politique

un individu qui trahit ainsi les normes du genre en compromettant sa propre masculinité. Le vice de la luxure sous toutes ces formes, et plus particulièrement le péché contre nature, est perçu comme engendrant une dégradation du statut public du prince, le renvoyant, dès lors, à la sphère inférieure de la féminité. La sodomie, perçue comme élément remettant en cause la reproduction sociale et la continuité politique, a été ainsi considérée comme le crime capital. »Faible«, »efféminé« ou même »émasculé« sont alors des termes servant à décrire péjorativement un homme incapable d'une maîtrise de soi ou qui refuse de s'engager dans les voies de la morale ou de la chasteté, ou dans une façon de vivre qui est celle de la vigueur¹⁰⁹.

Quand on regarde de très près le contexte des événements de 1325–1326, et plus particulièrement le rôle joué par l'épouse d'Édouard II, l'idée d'une émasculatation, mais symbolique, s'applique effectivement à ce dernier. La castration symbolique est une émasculatation socioculturelle présente dans l'historiographie anglo-normande depuis la fin du x^e siècle. Dans la tradition scandinave, être un vrai homme relevait à la fois de l'intégrité physique du corps masculin et de la capacité de l'homme à repousser toute atteinte à son honneur et à son statut de maître¹¹⁰. Or le refus d'Isabelle de retourner auprès de son mari, les tentatives vaines de celui-ci pour se la rapprocher, sa levée d'une armée avec laquelle elle soumet les forces royales, enfin la gifle magistrale qu'elle donne à son époux par le débarquement de celui-ci et son remplacement par son fils de même nom¹¹¹, sont autant d'évidences du rôle masculinisé d'Isabelle et de l'émasculatation symbolique de son mari. Pour l'homme du Moyen Âge, c'était souffrir d'une sorte de castration que de tomber sous la sujétion ou la domination de sa femme.

¹⁰⁹ Voir ORMROD, *The Sexualities*, p. 33–34, qui a été à même de montrer que l'image du roi débauché soulève de nombreux paramètres méthodologiques tels que la problématique de la masculinité et la féminité dans une approche liée au genre.

¹¹⁰ Au x^e siècle, dans son *Gesta Normannorum*, le chroniqueur Dudon de Saint-Quentin faisait ainsi référence aux nobles normands qui pouvaient insulter leur duc Rollon comme étant »excessivement dévoué à sa femme et efféminé« (*uxorius et effeminatus*) lorsque Rollon acceptait que les émissaires du roi des Francs, son beau-père, aillent directement rencontrer son épouse sans se présenter d'abord à lui-même. De la même façon, Dudon présente comme déshonoré le roi des Francs à l'occasion du fameux traité de Saint-Clair-sur-Epte (ca. 911), quand un guerrier normand qui devait baiser le pied royal renversait le roi en levant la jambe royale vers sa bouche au lieu de s'agenouiller pour lui rendre hommage. À cette situation ridicule s'ajoute l'image du roi qui présente sans défense son derrière, allusion immédiate à la possibilité d'un viol punitif anal qui est souvent évoqué dans les »versets de *nið*«, genre important de la poésie scandinave. Cf. VAN EICKELS, *Vom inszenierten Konsens*, p. 264–267.

¹¹¹ Vita, p. 143–145.

On comprend donc que, lorsque les écrivains du *xiv^e* siècle présentent Édouard II comme un être voluptueux, autrement dit une personne qui recherche le plaisir des sens ou qui fait éprouver beaucoup de plaisirs, ils le dotent, certes, d'attributs féminisés, mais ils veulent aussi laisser croire que cela impactait sur sa capacité à bien gouverner. En d'autres termes, un tel roi est incapable d'accomplir les tâches qui lui sont dévolues. Il n'est donc pas surprenant que, poursuivant cette volonté constante d'efféminer Édouard II, de manière à le laisser percevoir comme un *rex effeminatus* et donc *inutilis*¹¹², Higden écrive qu'Édouard II était »fort dans le discours mais incohérent en action«¹¹³. Une description similaire se retrouve chez Thomas Gray de Heton. Il écrit, en 1355: »Il [Édouard II] était sage, charmant et courtois dans les conversations, mais indolent en action«¹¹⁴.

Une figuration de l'émascation symbolique d'Édouard II peut même être trouvée dans le manuscrit de la chronique de Jean Wavrin¹¹⁵. Sur l'enluminure, Édouard II est représenté sous les traits d'un émasculé (ill. 1).

À vue d'œil, il s'agit du régicide d'Édouard II sous forme ritualisée¹¹⁶. Selon le récit le plus répandu de sa mort, une grosse corne a été enfoncée dans l'anus du roi, au travers de laquelle ses tortionnaires ont fait passer un fer rougeoyant pour brûler ses organes internes. L'intention est de ne pas laisser de

112 Sur le *rex inutilis* ou *effeminatus*, voir PETERS, *The Shadow King*.

113 Polychronicon, vol. VIII, p. 299: »He was [...] redy to speke and variaunt of dedes«.

114 Scalacronica, p. 75.

115 Écrivant en 1455, le Français Jean de Wavrin a une longue expérience militaire dans les armées bourguignonne et anglaise. Il a longtemps servi le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, dont l'armée, alliée aux forces militaires anglaises, s'était taillé des victoires sur la France. En 1423, dans les rangs anglais, on trouve Wavrin à la bataille de Cravant, qui vit la défaite du roi Charles VII de France; en 1424, il assiste à la reddition du château d'Ivry-la-Bataille, alors dauphinois, en compagnie du duc de Bedford, puis à la bataille de Verneuil-sur-Avre, qui constitue une nouvelle défaite française. En 1429, on le retrouve désormais pleinement au service de Henri VI d'Angleterre (roi de 1422 à 1461 puis de 1470 à 1471). Le traité d'Arras de 1435 mettait fin à la guerre. Dès lors, la bonne entente qui prévalait jusqu'alors entre Bourguignons et Anglais se conjugua désormais au passé et nul doute que cette nouvelle donne devait finir par mettre Wavrin dans un réel embarras. Cf. Alain MARCHANDISSE, Jean de Wavrin, un chroniqueur entre Bourgogne et Angleterre, et ses homologues bourguignons face à la guerre des Deux-Roses, dans: *Le Moyen Âge* 3/112 (2006), p. 507–527.

116 Klaus OSCEMA, Vom Mord zum Ritual: der Tod Edwards II. von England im Bild, dans: Claus AMBOS et al. (dir.), *Bild und Ritual, Visuelle Kulturen in historischer Perspektive*, Darmstadt 2010, p. 160–171.

4. Le comportement sexuel comme argument politique



III. 1. Le roi déchu d'Angleterre Édouard II, assassiné nu dans son lit, dans: Jean WAVRIN, *Chroniques d'Angleterre*, liv. I–VI (xv^e siècle), Österreichische Nationalbibliothek, cod. 2534, fol. 374v.

blessures extérieures, de façon que l'on croie qu'Édouard II est décédé d'une mort naturelle¹¹⁷.

De notre point de vue, l'insertion de cette enluminure dans le manuscrit de Wavrin vise à présenter ce roi sous les traits d'un pacifique qui, pourtant, est torturé comme s'il s'agissait d'un criminel¹¹⁸. Sa position, très inconfortable

¹¹⁷ Pour une vue d'ensemble des principaux récits qui mentionnent la mort d'Édouard II et les causes variées, voir MORTIMER, *Sermons*, en part. 58–60.

¹¹⁸ La période que choisit Wavrin pour écrire sa chronique est assez délicate pour le chroniqueur lui-même et pour ses lecteurs des deux côtés de la Manche, car la guerre de Cent Ans court toujours. Dans les affrontements qui ont opposé les deux familles principales de la France, Armagnacs et Bourguignons, l'Angleterre a monnayé l'aide qu'elle a apportée à l'un ou l'autre camp. Toutefois, son soutien militaire aux Bourguignons a consacré la domination de ceux-ci sur la France jusqu'au traité de paix d'Arras, en 1435. La guerre est achevée et les alliés anglais d'hier sont perçus désormais comme des ennemis, d'autant plus qu'au-delà des clivages dramatiques entre ces partis du royaume de France émerge une forte conscience de la nation France. Dans ce contexte, le lecteur

d'ailleurs, vu la peine qu'il subit, peut prêter à différentes interprétations. Elle peut suggérer l'idée de soumission ou d'humiliation sexuelles, car Édouard II est représenté nu et à quatre pattes tandis qu'à l'arrière se trouve un tortionnaire assis sur lui. On a affaire à un exemple typique de rituel d'inversion. Mais, en même temps, dans l'iconographie de Wavrin, Édouard II est représenté pénitent. Le dessin le montre dans une position suppliante de l'humble, du moins de l'humilié, sinon du martyr supplicié par ses bourreaux. Se maintenant sur ses genoux, il a les mains tendues, en position de prière au cœur même du danger. Encore, faut-il le préciser, sa position ne lui est pas imposée, car »pour paour d'estre occys, [Édouard II] se tourna le ventre desseure«¹¹⁹, en position de prière. En apercevant sa posture, ses tortionnaires ont dû improviser en lui enfonçant une grosse corne dans l'anus au travers de laquelle ils font passer un fer rougeoyant pour ne pas laisser de blessures extérieures¹²⁰. Wavrin montre, ainsi, qu'on ne tue pas un roi en prière, un roi pénitent, sinon le crime s'ag-

français ne peut qu'espérer que Wavrin, son concitoyen, s'inscrive dans la situation politique prévalant à l'époque de la guerre de Cent Ans, c'est-à-dire que sa chronique cherche à jeter le discrédit sur Édouard II et, par ricochet, sur Henri VI (1422-1461), qui gouverne l'Angleterre à l'époque de son écriture, dans le but de susciter le ressentiment de ses sujets à son encontre. Cependant, l'amour du chroniqueur pour l'Angleterre et sa haute considération pour la Couronne, nés de sa longue expérience militaire dans les armées bourguignonne et anglaise (voir MARCHANDISSE, Jean de Wavrin), invitent Jean Wavrin à taire la critique. Lorsqu'il décide d'écrire sur la mort du roi, l'image qui accompagne le texte sous-jacent est encore plus expressive, non pas d'une complaisance qui semble avoir prévalu dans les récits des chroniqueurs au sujet de l'histoire du fer rougeoyant, mais d'une émotion de la perte. Il dépassionne les débats, il invite au respect et au pardon que lui inspire la mémoire de l'illustre roi, il peut même se permettre un éloge. Dans sa chronique, Wavrin, tout comme ses homologues, met en relation le roi Édouard II avec les autres, c'est-à-dire les lecteurs. Ils invitent insidieusement ceux-ci à avoir une mémoire du roi, celle d'un roi faible, manipulé, nié, détrôné, et encore avili par une mort abjecte. Un seul manuscrit isolé du »Brut« rejoint Wavrin dans son objectif de présenter Édouard II comme un martyr: Oxford, Corpus Christi College, ms. 78, fol. 169. Deux courts extraits ont été édités dans Vivian H. GALBRAITH, *Extracts from the »Historia Aurea« and a French »Brut« (1317-47)*, dans: *EHR* 43/170 (1928), p. 203-217.

¹¹⁹ WAVRIN, *Cronicques*, p. 57. Aussi, Londres, BL, Royal ms. 20.A.iii, fol. 224; Brut, vol. I, p. 252-253.

¹²⁰ Il a souvent été suggéré que cette histoire relève de la propagande développée après sa mort par les ennemis d'Édouard II dans le but de ternir davantage sa réputation. Cf. MORTIMER, *Sermons*, en part. p. 53-56, 58-60; ORMROD, *The Sexualities*. En revanche, chez EVANS, *The Death of Kings*, p. 124-134, l'histoire est traitée comme émanant d'une rumeur étroitement liée à la supposée homosexualité passive du roi, plutôt que d'une propagande. En plus de deux exemples de mort par empalement datant du XII^e siècle, on y trouve un parallèle significatif pouvant être établi entre cette histoire et les récits d'une chronique du XII^e siècle sur le meurtre, en 1016, d'un ancien roi anglais, Edmund Ironside. De même, Godefroy II, duc de Basse-Lorraine, semble-t-il, aurait été

4. Le comportement sexuel comme argument politique

grave. Dans cette image, la symbolique de l'émascation est révélée par des détails: l'un des tortionnaires tient un couteau en or, levé juste au-dessus de sa braguette et dirigé en direction du postérieur du roi. Or celui-ci est représenté sans testicules, ses derniers constituant la preuve de ses capacités sexuelles, mais aussi le témoignage de la masculinité du noble qu'il est. Pourtant, dans une telle position, ils devraient être, normalement, bien visibles¹²¹.

Un autre aspect de la luxure reproché à Édouard II est son goût trop prononcé pour le divertissement. Longtemps, il a été soutenu qu'il est »peu propre aux affaires pour lesquelles il avoit de l'éloignement, n'étoit sensible qu'aux plaisirs«¹²². De fait, le divertissement a occupé une place de choix à la cour d'Édouard II. L'auteur de la »Vita Edwardi Secundi« l'a suggéré dans sa critique contre l'élection de Walter Reynolds, en 1313, à la tête de l'archevêché de Canterbury, au détriment d'un plus méritant selon lui, Thomas de Chobman. Le chroniqueur écrit que c'est parce que Walter Reynolds »excelle dans les représentations théâtrales qu'il a obtenu les faveurs du roi à travers d'importantes promotions: il intègre l'entourage du roi et devient, assez vite son trésorier, puis évêque de Worcester, ensuite chancelier, et enfin archevêque«¹²³.

Son récit sur la façon dont le préféré du roi a été élu traduit combien le divertissement est d'un intérêt capital dans la vie de cour sous le règne

assassiné de la même manière en 1076. Cf. également CHAPLAIS, Piers Gaveston, p. 16–17, 112–113, 112, note 18; MORTIMER, Sermons, p. 51. Un autre parallèle est la mort de Humphrey de Bohun, le 4^e comte de Hereford (1298–1322), lors de la bataille de Boroughbridge, le 16 mars 1322. Combattant sur un petit pont de bois, Hereford fut abattu par un ennemi dissimulé sous le pont, qui lui enfonça une lance dans l'anus et l'éventra immédiatement. Cf. Brut, vol. I, p. 219. Au milieu du xv^e siècle, le duc Humphrey de Gloucester est assassiné. Proche des Lancastres, la famille royale au pouvoir menacée par les York, qui représentent l'autre branche royale, le duc Humphrey devait être un protagoniste majeur dans la future guerre des Deux-Roses. En 1447, il est retrouvé mort, probablement d'une fatigue générale. Cependant, les écrits ont commencé à répandre la rumeur d'une mort inhumaine très nettement similaire à celle d'Édouard II. Cf. Les Mémoires de Jacques du Clercq, escuyer, seigneur de Beauvoir en Ternois, dans: J. A. BUCHON (éd.), Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France, Paris 1838, p. 36. Voir [annexe 10](#).

¹²¹ Voir de même les commentaires de Klaus VAN EICKELS, Richard Löwenherz und Eduard II. von England als »gay heroes of the past« im 20. Jahrhundert, dans: Andrea SCHINDLER (dir.), Alte Helden – neue Zeiten. Die Formierung europäischer Identitäten im Spiegel der Rezeption des Mittelalters, Würzburg 2017, p. 163–190, ici p. 184.

¹²² Claudine de TENCIN, Anne-Louise ÉLIE DE BEAUMONT, Anecdotes de la cour et du règne d'Édouard II, roi d'Angleterre, Paris 1776, p. 3.

¹²³ Vita, p. 45: »[S]ed in ludis theatralibus principatum tenuit, et per hoc regis fauorem optinuit. Vnde in familia regis assumptus post modicum tempus factus est regis thesaurarius, et de thesauraria Wygorniensis episcopus, postmodum cancellarii gessit officium et ecce, nunc promotus est in archiepiscopumckelsei«.

d'Édouard II. Le tardif, Ranulph Higden, a pu aussi le souligner lorsqu'il rapporte qu'Édouard II »préférerait [la compagnie] des bouffons, des chanteurs, des acteurs«¹²⁴.

Ce n'était surprenant pour personne à l'époque, et il était même bien considéré que les nobles et les rois aient leurs farceurs et ménestrels pour leur dire des blagues et des histoires, jouer de la musique, danser et chanter. Ce sont des activités prisées par les médiévaux¹²⁵. Mais elles n'autorisent pas un roi à manquer de mesure dans l'économie de cour et à s'exposer ainsi à la critique pour laquelle le chroniqueur Higden fait usage de »il préférerait«. De fait, chanteurs, acteurs et danseurs sont des catégories de fréquentation reprochées à Édouard II, dont la cour était suffisamment indexée pour son inclination au nudisme, et, partant, à la luxure. Le 19 juin 1313, au premier anniversaire du décès de son favori Piers Gaveston, alors qu'il est à Pontoise à l'occasion de l'adoubement du fils héritier de Philippe le Bel, Édouard II choisit d'être amusé par Bernard le Fou et pas moins de cinquante-quatre danseurs nus¹²⁶. On peut penser qu'autant de chairs nues sur une même scène serait une certaine façon pour le roi de se consoler de la perte de son bien-aimé. Cet événement, qui peut suggérer une décadence grave chez Édouard II et expliquer la lecture erronée que font les modernes des relations du roi avec ses favoris, a conduit les historiens modernes à percevoir la cour d'Édouard II comme une cour de luxurieux. Au début de l'époque moderne, Charles Caesar a clairement exprimé que Piers Gaveston a été pour le prince le pandore devant l'exciter et l'inciter aux échanges sexuels entre hommes ainsi que celui sous l'influence duquel le prince Édouard est devenu un débauché. Selon lui, les ordonnances de 1310, contraignant Piers

¹²⁴ Polychronicon, vol. VIII, p. 299.

¹²⁵ Ian MORTIMER, *The Time Traveller's Guide to Medieval England. A Handbook for Visitors to the Fourteenth Century*, Londres 2009, p. 246.

¹²⁶ Exchequer 101/375/8, fol. 32r. Cf. PRESTWICH, *The Court*, p. 61; BULLOCK-DAVIES, *Menestrellorum*, p. 67. »Le Fou«, que porte Bernard comme nom, est un titre et non l'indication d'un désordre mental chez cet individu. Au Moyen Âge, le fou est un personnage un peu farfelu, un amuseur professionnel attaché à certains hauts personnages tels les rois et les princes, et dont la profession est d'amuser et de faire rire les gens. Le fou du roi ou le bouffon a même été un poste privilégié de la cour; son occupant fait office de conseiller du roi. À travers le divertissement, il s'autorise l'insolence pour critiquer ouvertement. Cf. Irina METZLER, *Fools and Idiots? Intellectual Disability in the Middle Ages*, Manchester 2016; Tatjana SILEC, *Le fou du roi: un hors-la-loi d'un genre particulier*, dans: *Camenuae 2* (2008), p. 1–11, https://lettres.sorbonne-universite.fr/sites/default/files/media/2020-06/tatiana_silec.pdf (12/8/2021).

4. Le comportement sexuel comme argument politique

Gaveston à l'exil et chassant de la cour tous ceux que celui-ci y avait introduits, s'expliquent valablement par le fait que le roi s'est entouré de luxurieux¹²⁷.

Mais revenons à l'énoncé de Ranulph Higden. La musique et l'amitié font partie de la représentation courtoise. De ce fait, le propos de Higden au sujet d'Édouard II qui »préférerait [la compagnie] des bouffons, des chanteurs, des acteurs«¹²⁸ mérite d'être relativisé. En effet, nous avons seulement trois exemples isolés de son amour pour la musique, qui ne peuvent servir à fonder une conclusion hâtive sur ses penchants: il aime les instruments de musique gallois; en 1323, il se plaît à écouter les chansons d'une femme du Nord au sujet de Simon de Montfort; de sa campagne en Écosse, en 1314, il ramène Robert Baston, un versificateur, dans le but de lui faire composer une chanson pour la victoire anglaise. Ce projet n'a jamais été matérialisé car Baston est capturé à Bannockburn par les Écossais et forcé de composer, plutôt, une chanson de victoire pour eux¹²⁹. De plus, à l'époque où il était prince de Galles, son inclination pour la musique n'avait rien d'exceptionnel, mais était plutôt conventionnelle. Comme les nobles de son temps, Édouard de Carnarvon avait son ménestrel et une variété de musiciens à sa cour. Il avait même équipé sa résidence d'un orgue, engagé un organiste et envisageait d'en offrir un à sa sœur Marie. Il semble, par conséquent, certain qu'il n'y a rien de surprenant dans les prédilections du roi pour la musique¹³⁰.

Toutefois, en soulignant sa préférence pour des compagnies de basse classe et des activités rustiques, les écrits du passé accusent Édouard II de dévaluer la société des magnats au profit de sociétés inférieures, alors qu'il est censé protéger l'aristocratie. En effet, à la fin de son règne, les comptes de la Chambre du roi font mention de détails pertinents rejoignant littéralement les considérations de Higden portant sur l'inclination du roi pour les personnes de petite extraction. En juin 1325, le maître des péniches, Adam Cogg, dix des marins du roi et un couple de charpentiers sont reçus par Édouard II pour un dîner dans sa chambre¹³¹. Pourtant, cette réception, qui peut paraître choquante pour des nobles habitués à manger à la table du roi, ne devrait pas être ainsi perçue, car, en tant que roi, Édouard II a le devoir d'être accessible à tous ses sujets. Il aurait pu se défendre en évoquant le modèle du Christ ayant fréquenté les pharisiens, ou l'idée qu'un roi chrétien est responsable de toute la société et donc obligé

¹²⁷ Charles CAESAR, *Numerus infaustus, a Short View of the Unfortunate Reigns of William the Second, Henry the Second, Edward the Second, Richard the Second, Charles the Second, James the Second*, Londres 1689, p. 42, 47–49.

¹²⁸ *Polychronicon*, vol. VIII, p. 299.

¹²⁹ Cf. VALENTE, *The »Lament of Edward II«*, p. 426.

¹³⁰ HAMILTON, *The Character of Edward II*, p. 9.

¹³¹ Cf. PRESTWICH, *The Court*, p. 72.

d'être accessible à tous. Cependant, on peut lui reprocher d'avoir exagéré en fréquentant les gens de basse extraction d'une telle façon qu'il n'a pas accordé suffisamment de temps aux grands nobles de son royaume. Ce qui semble être un signe d'humilité devient finalement un bouleversement d'ordre social et politique. Pour les contemporains, le roi romprait ainsi les frontières rigides qui séparent les nobles des roturiers avec le risque d'un mimétisme pouvant ébranler les fondements de l'aristocratie au sein de la noblesse.

Si l'on part de l'idée qu'au sein des sociétés médiévales les tendances dans les comportements des aristocrates sont justement lancées par la très haute noblesse, il est aisé de penser que les nobles règlent alors leur comportement sur les nobles qui leur sont supérieurs en rang. Ceci s'entend bien pour ce qui rencontre l'adhésion de l'aristocratie. Vue sous cet angle, la préférence du roi pour les classes inférieures semble être perçue comme une volonté de sa part d'offrir facilement aux membres des classes moyennes la possibilité d'imiter les manières des élites, faisant ainsi perdre à celles-ci leur qualité de signes de distinction.

Ce bouleversement de l'ordre social, voire politique, est d'autant plus sérieux que, dans la pensée du Moyen Âge, la combinaison entre le jeune âge et la basse classe expose facilement au soupçon de comportement sexuel déviant. C'est l'exemple typique de la sodomie, dont les cas connus concernent, dans la vaste majorité, l'abus de mineurs ou de très jeunes adultes de basse origine par des hommes riches. Cette différence d'âge et de classe sociale entre les deux partenaires met, ainsi, le jeune dans la position du passif qui se fait exploiter. Une étude réalisée sur Florence et portant sur l'Office de nuit (institution chargée de la surveillance des mœurs au milieu de la nuit: prostitution, fornication, etc.) montre des cas de sodomie jugés dans cette ville au xv^e siècle. Il en ressort que les exemples les plus indexés concernent les abus sexuels sur les mineurs de sexe masculin¹³². À Cologne, un grand scandale d'abus sexuel du xv^e siècle a été analysé par Bernd-Ulrich Hergemöller. En 1484, un membre du conseil de la ville a été accusé d'abus sexuel par un confrère ayant fait sa confession sur son lit de mort. L'interdit de violer le secret de la confession mettant le prêtre dans une situation difficile, celui-ci choisit de rendre publique l'information sans faire savoir l'identité de l'auteur. Un comité d'investigation est alors mis en place par le conseil. Les langues se délient et tous les cas rapportés concernent des jeunes de basse classe¹³³.

¹³² Michael ROCKE, *Forbidden Friendships. Homosexuality and Male culture in Renaissance Florence*, New York 1996, p. 94–147.

¹³³ Cf. Bernd-Ulrich HERGEMÖLLER, *Zur Alltagswirklichkeit und Verfolgung Homosexueller im Mittelalter*, Hamburg 2000, p. 97–149. Cf. également *id.*, *Sodom and*

4. Le comportement sexuel comme argument politique

La différence d'âge et de classe sociale devient ainsi, dans la pensée du Moyen Âge, la constellation typique de la sodomie. En rapportant la préférence d'Édouard II pour des compagnies de basse classe, Ranulph Higden n'était probablement pas insensible à ces considérations, car l'association jeune âge, basse classe et sodomie était encore plus étroite dans la pensée médiévale que dans celle d'aujourd'hui.

La rhétorique ne s'arrête pas aux commentaires de Higden. Les chroniqueurs du XIV^e siècle sont parvenus insidieusement à montrer une image d'Édouard II évoluant défavorablement par une perte de ses qualités d'origine liées à sa naissance royale et à l'éducation afférente. Selon, notamment, son biographe, «Dieu l'a pourvu de bien des qualités et l'a fait l'égal ou plus excellent que d'autres rois. Quiconque entreprend de décrire ces qualités qui ennoblissent notre roi ne trouverait son semblable dans le royaume». Mais, son malheur est qu'«il préfère les conseils des méchants» identifiés, selon les barons, à Piers Gaveston et à tous ceux qui le soutiennent. «Que d'espoir avait-il fait naître en tant que prince de Galles! Devenu roi, il les a tous anéantis»¹³⁴. Le biographe d'Édouard II traduit ainsi une déception par rapport au comportement attendu du roi. Il souligne même qu'Édouard «n'a accompli aucun acte louable et mémorable, excepté l'unique héritier au trône issu de son mariage royal»¹³⁵. Pis, en 1316, dans un contexte socio-économique difficile, marqué par le manque de numéraires, l'apparition de la famine et une épidémie ayant entraîné de nombreux morts, Édouard II devient impopulaire auprès de son peuple en raison de sa politique si décriée. Le décrivant comme un tyran, le chroniqueur écrit: «par le passé, les habitants se sont réjouis de la présence du roi. Mais maintenant, parce que son approche est insultante pour le peuple, son départ leur procure beaucoup de joie. Et alors qu'il s'en va, ils prient qu'il ne revienne plus»¹³⁶.

L'indignité du roi est ainsi élaborée étroitement avec le thème de la luxure, au point que Lanercost introduit dans sa chronique un fait datant du 24 juin 1318, qui, tout en suscitant un grand intérêt et étonnement parmi le peuple anglais, a jeté le doute sur la légitimité royale d'Édouard II. En effet, surgissant de nulle part, un inconnu du nom de John de Powderham arrive en Angleterre

Gomorrha: On the Everyday Reality and Persecution of Homosexuals in the Middle Ages, trad. John PHILLIPS, Londres 2001, p. 86-126.

¹³⁴ Vita, p. 40.

¹³⁵ Ibid., p. 39: «nec aliquid laudabile uel dignum memoria hucusque patrauit, nisi quod regaliter nupsit et prolem elegantem regni heredem sibi suscitauit».

¹³⁶ Ibid., p. 75: «Olim quidem gaudebant incole regis aduentantis uultum aspicere, nunc uero, quia in aduentu regis populus leditur, recessum eius ualde prestolantur et abeuntem inprecantur ut nunquam reuertatur».

et s'installe, à Oxford, dans le manoir du roi. Celui-ci est alors à Northampton. John de Powderham revendique le trône d'Angleterre. Il nie à Édouard II sa naissance royale et prétend être le fils d'Édouard I^{er} et, partant, l'héritier légitime de la couronne. Avec insolence, il défie le roi pour lui prouver son usurpation. Certains accordent foi à cet individu parce qu'Édouard II ne présentait aucune des vertus de son père Édouard I^{er}¹³⁷.

Tous ces traits, jusque-là évoqués, sont puisés dans la culture contemporaine et participent de la notion générale de la luxure. Laisser d'Édouard II ou de Richard II l'image qu'ils ne se comportent pas comme des têtes couronnées se doivent de le faire, selon les obligations dues à leur statut social et politique, mais qu'ils ont une inclination au vice de la luxure revêt une implication importante chez les contemporains. Associées aux efforts d'attribuer à ces rois des caractères efféminés, les critiques visent finalement à permettre de faire une imputation directe au sujet d'un comportement sexuel déviant. Certes, le lien ne s'impose pas automatiquement, du moins s'il s'était agi d'hommes politiquement sans importance, mais puisque, dans le cas d'Édouard II et de Richard II, le défaut de conformité, non seulement aux exigences de la royauté, mais aussi aux exigences de la masculinité et de la moralité est si bien construit, il n'y a pas de doute que ceux qui écrivent et leur audience aient été plus disposés à établir un rapport étroit entre l'inclination de ces rois à la débauche et la sodomie stricto sensu, c'est-à-dire le coït anal. Dans l'imaginaire médiéval, l'abus des plaisirs des sens impliquant une recherche sans cesse grandissante du plaisir chez le luxurieux, des voluptés sexuelles de degré moindre au péché innombrable qu'est la sodomie, il n'y a qu'un pas. Or, »l'état du roi [...] s'est considérablement détérioré«¹³⁸, écrit l'auteur de la »Vita Edwardi Secundi« au sujet d'Édouard II qui est aussi présenté comme »incorrigible sans aucun espoir d'amélioration«¹³⁹.

C'est dire combien les historiens de l'époque se servent de la culture contemporaine pour montrer que le roi est capable de la pire forme de la débauche, à savoir la participation aux relations sexuelles entre hommes. De cette façon, la conjugaison du contexte culturel et du cadre politique a favorisé l'émergence de l'accusation politique de la sodomie. Mais, pour autant, la charge n'est pas

¹³⁷ Lanercost, p. 221-222; Chronicon de Lanercost, p. 236: »[D]ominus Edwardus domino Edwardo feniori in nulla probitate fimilis videbatur«. Certes, ses sujets le craignaient pour son tempérament colérique, mais Édouard I^{er} a su gagner leur respect par son comportement digne du roi idéal, à savoir qu'il était un intrépide guerrier vainqueur, un administrateur et un homme pieux.

¹³⁸ Vita, p. 9

¹³⁹ FROISSART, Œuvres, éd. LETTENHOVE, t. XVIII, p. 17: »[I]l est trové incorrigible saunts espérance de amendement«. Voir [annexe 5](#).

4. Le comportement sexuel comme argument politique

l'expression d'une culpabilité certaine des accusés. Certes, dans le sens moderne de la sexualité, Édouard II et Richard II seraient perversis en raison de leur relation sexuelle illicite avec leurs favoris, mais la perversion dont on stigmatise ces deux rois vient plutôt de ce qu'ils ont rompu les liens sociaux, et ce, à l'excès.

4.2.2 Des sodomites au pouvoir?

Vu l'ambiguïté entre la *luxuria* et la *sodomia*, on peut noter l'embarras des chroniqueurs et de leur audience à employer le terme *sodomia* pour dénoncer les péchés de la cour du vivant d'un roi. Aussi, bien que les chroniqueurs tardifs soient plus à l'aise pour profiter de cette équivoque, il reste à se poser la question de savoir si l'accusation si compromettante de *sodomia* a été explicitement formulée¹⁴⁰. Ceux qui se sentaient exclus et menacés par les relations intimes d'un roi avec un personnage particulier de la cour pouvaient raisonnablement tenir un discours sexuel négatif au sujet de ces relations. Mais le propos semble être plus celui de l'allusion que de l'affirmation d'une indication claire à la participation au coït anal entre hommes.

Aux aspects déjà évoqués de ce procédé d'écriture dans les «Annales Paulini» et autres chroniques, contemporaines comme tardives¹⁴¹, il faut ajouter cet élément assez évocateur d'une insinuation d'acte de sodomie d'Édouard II avec son premier favori. Dans sa présentation de l'important rôle joué par Piers Gaveston lors de la cérémonie de couronnement du roi, le 25 février 1308, le chroniqueur de Saint-Paul remarque, en effet, que le favori transporte la couronne dans ses «mains impures» («manibus inquinatis»)¹⁴². *Inquinatis*, renvoyant à la souillure, apparaît souvent dans le contexte de la sodomie, et *mani-*

¹⁴⁰ L'accusation était si importante que les chroniqueurs eux-mêmes ne pouvaient s'en faire l'écho sans prendre un maximum de précautions. Notant la raison pour laquelle on trouverait difficilement des récits explicites sur le comportement sexuel d'Édouard II dans les chroniques, Charles Woods écrit: »[S]exual acts are normally private, hidden from the gaze of others; further, medieval chroniclers, despite a frequent willingness to purvey the most wild and unlikely tales, generally displayed a remarkable restraint when dealing with such matters«. Cf. Charles T. Wood, *Personality, Politics, and Constitutional Progress: the Lessons of Edward II*, dans: *Studia Gratiana* 15 (1972), p. 521–536, ici p. 524.

¹⁴¹ Voir chap. 4.1.2.

¹⁴² Ann. Paul., p. 261: »coronam Sancti Edwardi tradidit Petro ad portandum manibus inquinatis«. Cf. BURGTORF, »With my life, his joyes began and ended«, p. 46, note 109; Richard E. ZEIKOWITZ, *Homoeroticism and Chivalry. Discourses of Male Same-Sex Desire in the Fourteenth Century*, New York 2003, p. 116, 187 note 48.

bus inquinatis est usité dans celui de la masturbation, avec l'idée de rendre impure la main par cette pratique. Cette pensée est issue du discours sur le mauvais comportement sexuel. L'employant, le chroniqueur de Saint-Paul n'y fait peut-être pas forcément référence, mais il laisse planer le doute. Piers Gaveston étant perçu, en effet, comme un indigne de l'amour du roi et, partant, un injuste, le chroniqueur fait savoir que l'indigne transporte la couronne dans ses mains injustes. Le notant, il choisit d'utiliser une formule qui a sa vraie place dans le discours sur le comportement sexuel déviant. En écrivant ainsi, il laisse insidieusement percevoir cette possibilité par ses lecteurs, car, pour lui, Piers Gaveston est impur et, donc, indigne de toucher la couronne, »impur« étant pris au sens large du terme.

Considérant l'idée largement répandue de l'amour excessif du roi pour Piers Gaveston, il n'est pas étonnant que le chroniqueur tente, ici, d'établir une étroite relation entre son idée de mains souillées et un acte abominable qui serait intervenu entre les deux amis. Le contemporain du chroniqueur de Saint-Paul, Robert de Reading, l'exprime en ces termes: »Les Anglais, et d'autres hommes similairement, considéreraient cela comme une abomination et totalement méprisable que le nouveau roi l'aimait [Piers Gaveston] au-delà de toute mesure et raison«¹⁴³. Robert de Reading étant un homme d'Église, il est évident qu'il emploie »abomination« dans le sens strictement biblique, à savoir un acte extrêmement odieux devant la face de Dieu¹⁴⁴. Malgré le fait que, dans l'Ancien Testament, il y ait beaucoup d'actes qualifiés d'abomination, le Nouveau Testament n'en retient que quelques-uns, parmi lesquels figure la sodomie. Celle-ci étant la pire forme du péché qui répugne à Dieu, et aussi l'un des nombreux cas d'abomination du livre du Lévitique que le christianisme continuait à reconnaître comme un péché, l'interprétation la plus plausible des mots de Reading est celle d'une relation de sodomite entre Édouard II et Piers Gaveston. Ce moine de l'abbaye de Westminster va plus loin dans son insinuation en parlant d'une »copulation illicite, plein de péchés«¹⁴⁵, indexant, par là, la relation entre le roi et son second favori, Hugh Despenser le Jeune.

143 Flores historiarum, p. 331: »Angliae et caeteros similiter habuit in abominationem et totaliter in despectum, qui praedictus novus rex eum ultra modum et rationem amavit«.

144 Bible, Lévitique 18, 22: »Tu ne coucheras point avec un homme comme on couche avec une femme. C'est une abomination«; Lévitique, 20, 13: »Si un homme couche avec un homme comme on couche avec une femme, ils ont fait tous deux une chose abominable; ils seront punis de mort: leur sang retombera sur eux«. On lit, dans la vulgate latine: »cum masculino non commisceberis coitu femineo quia abominatio est«. Cf. Biblia sacra. Iuxta Vulgatam versionem, Stuttgart 2007, p. 160, Liber Levitici 18, 22.

145 Flores historiarum, p. 229: »concubitus illicitos peccatis plenos«.

4. Le comportement sexuel comme argument politique

Il est intéressant de constater qu'aucun chroniqueur contemporain d'Édouard II n'utilise clairement l'accusation de sodomie. C'est, cependant, le choix de ceux qui ont écrit longtemps après sa déposition, surtout des chroniqueurs du continent, lorsqu'ils répandent une description de celui-ci comme étant engagé dans le vice contre nature¹⁴⁶. Le chroniqueur français Jehan le Bel (1290–1370) a explicitement formulé cette accusation quand il écrit sur l'émasculatation de Hugh Despenser le Jeune lors de son exécution, en 1326: »pour tant qu'il estoit herites et sodomites, ainsy comme on disoit, et mesmement du roy mesme«¹⁴⁷. Jean Froissart (1337–1405) rapporte aussi dans sa compilation: »tout premiers on li copa le vit et les coullons, pour tant que il estoit et avoit esté hérites et sodomites, ensi que renommée publique couroit par toute Engleterre, et dou roi meismes«¹⁴⁸. Une figuration du supplice du favori d'Édouard II est introduite insidieusement dans l'un des manuscrits de Froissart conservés à la BNF¹⁴⁹.

Le récit de Jehan le Bel a tellement influencé la postérité qu'au xvi^e siècle l'image d'Édouard II, engagé dans le péché contre nature, est utilisée comme

¹⁴⁶ Voir Zrinka STAHLJAK, *The Sexuality of History. The Demise of Hugh Despenser, Roger Mortimer, and Richard II in Jean Le Bel, Froissart, and Jean d'Outremeuse*, dans: Noah D. GUYNN, Zrinka STAHLJAK (dir.), *Violence and the Writing of History in the Medieval Francophone World*, Cambridge 2013, p. 133–147; Claire SPONSLER, *The King's Boyfriend. Froissart's Political Theater of 1326*, dans: Glenn BURGER, Steven F. KRUGER (dir.), *Queering the Middle Ages*, Minneapolis 2001, p. 143–167.

¹⁴⁷ *Les vraies chroniques de messire Jehan le Bel*, t. I, éd. M. L. POLAIN, Bruxelles 1863, p. 25–26.

¹⁴⁸ FROISSART, *Œuvres*, éd. BUCHON, t. I, p. 52. Ailleurs, Froissart a parlé des »folies secretes« du roi. Cf. *ibid.*, éd. LETTENHOVE, t. II, p. 16. En tant que punition usuelle employée contre les hérétiques et les sodomites au cours de la période médiévale et au début de l'époque moderne, le châtement de la brûlure peut donner à penser à une représentation des passions immorales ayant uni Édouard II et son favori. Dans sa relation au sujet des testicules de Hugh Despenser le Jeune qui ont été coupés, Froissart écrit: »[O]n les jetta où feu et furent arsses«, FROISSART, *Le manuscrit de New York*, p. 102; *id.*, *Le manuscrit d'Amiens*, p. 34. Depuis la seconde moitié du xiii^e siècle, le châtement par le feu est la sanction prévue par le code pénal en France, comme le montrent les Coutumes de Beauvaisis, en 1283, lorsqu'elles font assimiler la sodomie à l'hérésie. Cf. Philippe de BEAUMANOIR, *Coutumes de Beauvaisis*, vol. I, éd. Arthur BEUGNOT, Paris 1842, p. 413: »Qui erre contre la foi [...] ou qui fet somoditerie, il doit estre ars, et forfet tout le sein si comme il est dit devant«. Or, *ars* dérive du verbe latin *ardere* traduit, au xvi^e siècle, par »brûler« au sens propre et »brûler d'amour« au sens figuré, et renvoie à l'idée de la passion enflammée qui unit deux amoureux. Cf. ESTIENNE, *Dictionarium*, p. 114. L'idée de Froissart serait donc que le feu par lequel les deux amants brûlaient d'un amour illicite est le même qui consume les testicules de Hugh Despenser le Jeune.

¹⁴⁹ Paris, BNF, ms. fr. 2643, fol. 11: »comment messire huon le despensier fut justicié«, voir *ill.* 3.

construction d'un antimodèle de souverain par les lettrés de la cour de Bretagne¹⁵⁰. Ainsi, Alain Bouchart stigmatise Édouard II lorsqu'il écrit: »par sa malice le roy ne vouloit veoir sa femme et estoit le roy sodomite et tout plain de peché contre nature«, ou qu'»il [Hugh Despenser le Jeune] eut par l'executeur de justice le membre et les genitoires coupees, come à sodomite«¹⁵¹.

La relation de Jehan le Bel mérite, cependant, d'être reconsidérée en la situant du point de vue de la différence culturelle entre la France et l'Angleterre. Ce chanoine de Saint-Lambert de Liège arrive pour la première fois sur le sol anglais aux côtés de Jean de Hainaut, qui prête main-forte à Isabelle lors de l'invasion qu'elle a fomentée. Elle s'est très vite soldée par l'arrestation du favori d'Édouard II, Hugh Despenser le Jeune, et son exécution immédiate. Jehan le Bel est alors un témoin oculaire de la violente mise à mort de Despenser, dont les parties génitales sont coupées et brûlées, mais il en fait une lecture erronée.

Dans le monde normand (Scandinavie, Normandie, Angleterre anglo-normande, Sicile normande), en effet, l'usage de la castration (et de l'aveuglement) est apparu comme une pénalité commune pour les crimes politiques comme pour ceux de haute trahison. Ainsi, lorsque la castration intervient dans le cadre de la justice, les parties génitales de l'homme ne sont pas perçues comme des organes de luxure, comme le voudrait John Boswell citant Jean Froissart¹⁵². Elles sont plutôt perçues comme une preuve de la masculinité du noble et non celle de ses capacités sexuelles. Châtrer un noble anglais revient ainsi à porter atteinte à son honneur et à sa masculinité définie comme l'intégrité physique, la domination sexuelle et le pouvoir politique¹⁵³.

¹⁵⁰ Laurent GUITTON, *Les vices des princes de Caligula à Louis XI: la construction d'un anti-modèle de souverain par les lettrés de la cour de Bretagne à la fin du Moyen Âge*, dans: Patrick GILLI (dir.), *La pathologie du pouvoir. Vices, crimes et délits des gouvernants. Antiquité, Moyen Âge, époque moderne*, Leyde 2016, p. 450–484, en part. p. 462.

¹⁵¹ Alain BOUCHARTE, *Grandes croniques de Bretagne*, éd. Marie-Louise AUGER, Gustave JEANNEAU, Paris 1986, p. 30–31. Mort avant 1531, Alain Bouchart était un juriste, administrateur et historien breton. Il a été secrétaire du duc de Bretagne François II (1458–1488), puis maître des requêtes de Bretagne, conseiller et maître des requêtes de Charles VIII, conseiller du roi en son grand conseil, enfin avocat au parlement de Paris sous Louis XII (1498–1515). Ses »Grandes chroniques de Bretagne« ont été écrites en moyen français et publiées pour la première fois en 1514 à Paris.

¹⁵² Boswell a affirmé que »la manière dont seraient morts Édouard II et Hugh Despenser le Jeune démontre clairement la nature et l'origine de l'animosité dont ils étaient l'objet«. Cf. BOSWELL, *Christianisme*, p. 377.

¹⁵³ Cf. VAN EICKELS, Richard Löwenherz, p. 182; ID., *Hingerichtet, geblendet, entmannt: die anglo-normannischen Könige und ihre Gegner*, dans: Manuel BRAUN, Cornelia HERBERICHS (dir.), *Gewalt im Mittelalter*, Munich 2005, p. 81–103; Klaus VAN EICKELS,

4. Le comportement sexuel comme argument politique

En tant que Français, Jehan le Bel ne connaît pas les pratiques des Anglais, chez qui la castration est appliquée comme une peine pour trahison, contrairement à la pratique française, qui l'applique comme une peine contre les délits sexuels, parmi lesquels la sodomie. Par exemple, le 12 avril 1314, dans l'affaire de la tour de Nesle qui concerne un cas d'adultère mettant en cause les brus de Philippe le Bel, les deux jeunes chevaliers coupables de ce crime ont eu les »viz coupez«¹⁵⁴. De même, »Li livres de Jostice et de Plet« (env. 1260–1270), un traité juridique anonyme français de la fin du XIII^e siècle rédigé en ancien français, stipule: »ceux qui sont sodomites doivent perdre leurs testicules. Et s'ils le font une seconde fois, ils doivent perdre un membre ou une autre partie du corps. Et s'ils le font une troisième fois, ils doivent être brûlés«¹⁵⁵. Cette différence de culture a trompé le chroniqueur français dans son appréciation de l'exécution spectaculaire de Despenser.

Contrairement à la tradition française, si fortement influencée par le récit de Jean le Bel, c'est seulement sur la base d'un témoignage anglais tardif, prêtant fortement à discussion, que l'accusation de sodomie contre Édouard II a été formulée dans le contexte de sa déposition. L'histoire sur la sodomie du roi a été racontée du vivant même d'Édouard II pendant qu'il était détenu par Isabelle et Roger Mortimer. Un témoignage de John Prickehare, un important clerc de Winchester, datant d'avril 1334, accuse l'évêque de Hereford, Adam d'Orleton, d'avoir enseigné et prêché publiquement, par deux fois, en octobre 1326, à Oxford, et en décembre 1326, à Wallingford, qu'Édouard II était »un tyran et un sodomite« (»tyrannus et sodomita«), et qu'il était par conséquent légitime de se soulever contre lui et de le renverser (»eundem tanquam tirannum opprimere et regimine regni Anglie totaliter amovere«). John Prickehare fait remarquer que l'unique motif ayant guidé Orleton dans son action a probablement été celui de détruire le statut d'Édouard II, c'est-à-dire saper l'intégrité morale du roi¹⁵⁶. De cette façon, toute action à venir entreprise contre lui serait acceptée par le peuple et même les conservateurs du parti royaliste, désarmés. Orleton

Gendered Violence: Castration and Blinding as Punishment for Treason in Normandy and Anglo-Norman England, dans: *Gender & History* 16/3 (2004), p. 588–602.

¹⁵⁴ VIARD (éd.), *Les grandes chroniques de France*, p. 298.

¹⁵⁵ *Li livres de Jostice et de Plet*, éd. Louis Nicolas RAPETTI, Paris 1850, p. 279: »Cil qui sont sodomite prové doivent perdre les c... Et se il le fet seconde foiz, il doit perdre membre. Et se il le fet la tierce foiz, il doit estre ars«.

¹⁵⁶ John Prickehare dressa l'accusation en 1334, au moment où Adam d'Orleton, après avoir été évêque de Hereford, puis de Worcester, venait d'être promu par le pape à l'évêché de Winchester. Les accusations de John Prickehare s'inscrivent dans sa tentative d'empêcher le transfert de l'évêché Orleton de Worcester au diocèse de Winchester. Elles sont contenues dans *The Register of Bishop Grandison, Bishop of Exeter*, éd. F. C. HINGESTON-RANDOLPH, t. III: 1360–1369, Londres, Exeter 1899, p. 1542 où se trouve

s'en est défendu, arguant qu'il ne pouvait diffamer le père d'Édouard III et que ses propos visaient uniquement Hugh Despenser le Jeune. Il n'y a aucune preuve dans les sources confirmant que ces propos sont effectivement ceux d'Adam d'Orleton. Néanmoins, son rôle joué dans la chute d'Édouard II peut bien conforter l'opinion qu'il en est l'auteur¹⁵⁷.

De plus, Orleton est un personnage important de la politique étrangère anglaise. Entre 1307 et 1317, il a effectué de nombreux voyages diplomatiques à Avignon. Ces voyages ont eu pour avantage de le familiariser avec les affaires politiques de la cour papale, à un moment où l'affaire des Templiers préoccupait tous les royaumes occidentaux. Il a même été chargé, en 1311, de faire des arrangements pour la délégation anglaise au concile de Vienne, où l'accusation de sodomie contre les Templiers a été réitérée¹⁵⁸. Adam d'Orleton n'ignore donc pas la haute importance politique que revêt cette charge dans les affaires séculières et cléricales¹⁵⁹. Son usage contre Édouard II s'inscrit, dès lors, dans le même contexte d'accusations de sodomie politiquement motivées.

mentionnés les mots *tyrannus* et *sodomita*. Une nouvelle édition des charges de Pricke-hare peut être obtenue dans Roy Martin HAINES, *Looking Back in Anger: A Politically Inspired Appeal against John XXII's Translation of Bishop Adam Orleton to Winchester (1334)*, dans: *EHR* 116/466 (2001), p. 398–404. L'accusation spécifique de sodomie se trouve à la page 401.

¹⁵⁷ Au sujet de son implication dans la fin d'Édouard II, voir [chap. 6](#).

¹⁵⁸ G. A. USHER, *The Career of a Political Bishop: Adam de Orleton (c. 1279–1345)*, dans: *Transactions of the Royal Historical Society* 22 (1972), p. 33–47. Pour une analyse de l'accusation de sodomie contre les Templiers, voir ZEKOWITZ, *Homoeroticism*, p. 107–113.

¹⁵⁹ En 1303, Boniface VIII, dont la légitimité constituait déjà un problème puisqu'il a été élu après une renonciation de Célestin V (1294), renonciation dont on ne sait s'il avait le droit de la faire (Jean LECLERCQ, *La renonciation de Célestin V et l'opinion théologique en France du vivant de Boniface VII*, dans: *Revue d'histoire de l'Église de France* 25/107 [1939], p. 183–192), a été, pour des raisons politiques, accusé de sodomie. Voir Jérôme BASCHET, *Compte rendu de Jean COSTE Jean (éd.), Boniface VIII en procès. Articles d'accusations et dépositions des témoins (1303–1311)*, Rome 1995, dans: *Annales. Histoire, sciences sociales* 53/6 (1998), p. 1315–1316. C'est une méthode devenue familière pour ternir l'image d'un ennemi, qui a été aussi employée le 6 août 1311 par le roi Jacques II d'Aragon (1291–1327) contre l'un de ses sujets, le comte Pons Hugh IV d'Ampuries (1277–1291), et utilisée de même contre le roi français, Philippe III le Hardi (1270–1285). Cf. James A. BRUNDAGE, *The Politics of Sodomy: Rex v. Pons Hugh de Ampurias (1311)*, dans: Joyce Ellen SALISBURY (dir.), *Sex in the Middle Ages. A Book of Essays*, New York, Londres 1991, p. 239–246, qui essaie de montrer, en partant du cas de Pons Hugh IV, combien, dans les procès pour sodomie, les accusations pouvaient participer d'un usage purement politique. Cf. également Henric BAGERIUS, Christine EKHOLOST, *Kings and Favourites: Politics and Sexuality in Late Medieval Europe*, dans: *JMH* 43/3 (2017), p. 298–319, ici p. 300–304. PHILLIPS, *Edward II*, p. 523, mentionne que l'article de James

4. Le comportement sexuel comme argument politique

Du reste, l'utilisation d'un argument si compromettant à l'encontre d'Édouard II était à la disposition de ceux qui cherchaient à le déposer. Ils auraient pu s'autoriser à condamner implacablement le roi en recourant à la catégorie de péché et à la notion de sexualité contre nature¹⁶⁰. Pourtant, l'argument de la sodomie, du reste très rarement utilisé, a été certainement moindre pour une raison fondamentalement liée à l'affirmation de la légitimité de la succession. En effet, le but de la déposition d'Édouard II a été son remplacement par son fils de même nom, le futur Édouard III, et non par un noble quelconque, fût-il prince du sang. Or l'argument de la sodomie était de nature à mettre les accusateurs d'Édouard II dans une situation difficile. Ceux qui déposent le roi en 1327 ont eu certainement le souci de protéger l'image du successeur en évitant de dire qu'il était le fils d'un sodomite, donc d'un hérétique. Une erreur grave aurait été de présenter le futur Édouard III comme étant de souche sodomite. Ceci aurait en effet détruit toute possibilité d'assurer sa montée sur le trône.

Dans l'esprit médiéval, l'opprobre dû à un acte hérétique, comme celui de la sodomie, rejaillit sur l'ensemble des membres de la famille. L'Église considère que tout ce qui est jugé crime contre nature ou bestial avilit celui qui les commet, mais salit également le lignage¹⁶¹. On restait, donc, dans le cadre de l'idéologie royale ou de la dynastie. Par conséquent, il fallait éliminer le roi sans trop nuire à la légitimité de la dynastie. Au contraire, en 1399, Richard II a été remplacé par son grand-cousin, Henry IV¹⁶². Étant donné qu'il n'y a pas de lien direct entre Richard et son successeur, beaucoup de crimes allant jusqu'à l'accusation d'hérésie pouvaient être attribués à Richard II au cours de son procès¹⁶³.

Curieusement, l'argument de sodomie contre Édouard II, qui serait apparu dans le contexte de la crise de déposition, en décembre 1326, a disparu pendant longtemps pour ne réapparaître qu'à la toute fin du XIV^e siècle, dans les années 1390 ou aux alentours de 1400, soit deux générations après la mort

Brundage est aussi paru dans S. B. BOWNAM, B. E. CODY (dir.), *Iure Veritas: Studies in Canon Law in Memory of Schafer Williams*, Cincinnati 1991, p. 3–10.

¹⁶⁰ BRUNDAGE, *Law*, p. 212–214.

¹⁶¹ Michel FOUCAULT, *Histoire de la sexualité*, vol. I: *La volonté de savoir*, Paris 1994.

¹⁶² WILKINSON, *The Deposition*, p. 215–239.

¹⁶³ Cf. *Chronicle of Adam Usk*, p. 62; *Chronicon Adae de Usk*, p. 29, qui fait mention d'actes de sodomie (*sodomidica*) à évoquer contre Richard, mais qui ne figure cependant pas dans les charges finalement retenues. Voir la trentaine d'articles d'accusations portées contre Richard II, dans *A True Relation of the Manner of the Deposing of King Edward II together with the articles which were exhibited against him in Parliament: as also, An exact account of the proceedings and articles against King Richard II and the manner of his deposition and resignation, according to the Parliament-Roll it self, where they are recorded at large*, Londres 1689, p. 14–25.

d'Édouard II, chez Thomas de Burton. Il est le seul chroniqueur anglais à donner une précision sur l'inclination du roi au vice de sodomie. Il écrit sans ambiguïté, en effet, qu'Édouard II s'est «abandonné avec excès au vice de sodomie» ou qu'il «se délectait du vice sodomitique avec trop de plaisir»¹⁶⁴. Même si l'accusation relève de l'hérésie – l'un des quatre reproches capitaux nécessaires pour légitimer la déposition d'Édouard II, en 1326, selon les normes du droit canonique¹⁶⁵ –, il est révélateur que le texte de Burton s'inscrit dans le cadre du discours de la modération, un discours soulignant que le roi s'est abandonné «avec excès» (*nimum*) à des actes sexuels illicites. Cet abbé cistercien de Meaux, dans le Yorkshire, ne se démarque pas des autres chroniqueurs anglais dans ses tentatives d'expliquer l'amour désordonné du roi, qui menace l'équilibre social et politique du royaume. Pourtant, s'il fait allusion aux favoris du roi, Piers Gaveston ou Hugh Despenser le Jeune, il n'ignore cependant pas que la proximité sentimentale entre deux hommes est un phénomène banal dans les milieux de cour. Aussi, l'homoérotisme qui sonne fort chez lui peut-il, néanmoins, intégrer la question de la modération.

Quant à Richard II, ayant fait le choix d'exclure les grands nobles du cercle de ses intimes et, partant, de ses conseillers et confidents pour ne s'attacher étroitement qu'à ses favoris, des discours négatifs au sujet d'un comportement sexuel déviant ont, de même, saper son image. Parmi les favoris de sa cour – citons notamment Michael de la Pole, Simon Burley, Alexandre Neville, Robert

¹⁶⁴ BURTON, *Chronica*, p. 355: »Ipse quidem Edwardus in vitio sodomitico nimum delectabat«. En réalité, Burton a introduit cette remarque dans son texte pour contredire l'opinion qui a commencé à se développer après la mort horrible du roi, selon laquelle il était saint. La mort cruelle d'un important personnage politique conduit souvent à une dévotion populaire, de sorte que le culte rendu au supplicié ne le laisse plus percevoir comme le traître d'alors, mais plutôt comme un martyr pour qui on réclame la canonisation. Aux exemples, entre autres, de Simon de Montfort (1265) et Thomas de Lancastre (1322), s'ajoute celui d'Édouard II. Concernant son meurtre, si l'histoire de la pénétration anale avec une broche brûlante a pu servir à ternir sa réputation en le décrivant comme étant un sodomite, sa cruelle fin a été de même perçue comme un signe de sanctification. Cette perception a joué un rôle important dans le développement du culte d'Édouard II, qui se prolongea jusqu'à la tentative de Richard II, en 1395, d'obtenir sa canonisation. Au sujet des efforts pour une *political sainthood*, cf. Danna PIROYANSKY, *Martyrs in the Making. Political Martyrdom in Late Medieval England*, Basingstoke, New York 2008; Simon WALKER, *Political Saints in Later Medieval England*, dans: R. H. BRITNELL, A. J. POLLARD (dir.), *The McFarlane Legacy. Studies in Later Medieval Politics and Society*, New York 1995, p. 77–106; John M. THEILMANN, *Political Canonization and Political Symbolism in Medieval England*, dans: *JBS* 29/3 (1990), p. 241–266.

¹⁶⁵ Frank REXROTH, *Tyrannen und Taugenichtse. Beobachtungen zur Ritualität europäischer Königsabsetzungen im späten Mittelalter*, dans: *Historische Zeitschrift* 278 (2004), p. 27–53; Jeffrey A. MIRUS, *On the Deposition of the Pope for Heresy*, dans: *Archivum Historiae Pontificiae* 13 (1975), p. 231–275.

4. Le comportement sexuel comme argument politique

Trisillan et Nicholas Brembre –, Robert de Vere, le plus jeune d'entre eux, est celui sur qui l'attention s'est particulièrement portée. Les historiens modernes pensent qu'il a été de tous le plus émotionnellement attaché à Richard II, un constat fondé sur le fait qu'il était le plus favorisé¹⁶⁶. Il était déjà comte d'Oxford lorsque, au Parlement du 20 octobre 1385, Richard II décide de l'établir marquis de Dublin. Sur ce fait, l'auteur de la »*Historia*« écrit que c'est parce que le roi l'aimait intimement qu'il désira l'honorer en rajoutant ce titre à la montagne d'honneurs dont il avait été déjà comblé¹⁶⁷. Le chroniqueur se fait, ainsi, l'écho du mécontentement des nobles qui, jaloux, se sentent indignés par tant de privilèges octroyés à de Vere. L'indignation tient surtout au fait que l'unique mobile ayant prévalu est l'affection trop intime de Richard II pour son favori.

Lorsque Robert de Vere est établi sur le duché d'Irlande, l'année d'après, les grands nobles expriment leur exaspération à travers l'opinion de Walsingham, tout empreinte d'un discours sexuel négatif. Relatant, en effet, l'ascension sociale de Robert de Vere, un jeune homme décrit comme irresponsable et largement détesté qui devient soudainement l'objet de la faveur royale et qui bénéficie de concessions de terres et de titres, Thomas Walsingham allègue, sans produire de preuves d'une évidence solide, que le profond amour et l'affection du roi pour son favori sont sans doute souillés par une relation obscène¹⁶⁸. Pour les nobles, Richard II s'est entouré de séducteurs et est engagé dans une relation sexuelle illicite dans laquelle il est l'être séduit et l'amant passif¹⁶⁹. Piers Gaveston avait été, de même, perçu comme un séducteur d'Édouard II,

166 SAUL, Richard II, p. 112–134, 182; TUCK, Richard II and the English Nobility, p. 73–86, pour une discussion sur chacun de ces favoris royaux.

167 *Historia Vitae*, p. 92: »[D]ominus rex, cupiens dominum comitem Oxon', dominum Robertum de Veer, quem intime diligit, honorare, ad tumulum sui honoris ipsum marchionem Dublinie in Hibernia constituit atque fecit«.

168 *Chronica Maiora*, p. 242; WALSINGHAM, *Historia Anglicana*, vol. II: 1381–1422, p. 148: »familiaritatis obscoenae«.

169 WALSINGHAM Thomas, *Chronicon Angliae, 1328–1388*, éd. Edward Maunde THOMPSON, Londres 1874, p. 374: »Rex a seductoribus circumvenitur« (»[le] roi est encerclé par des séducteurs«), lorsque Walsingham relate les événements fâcheux ayant conduit au Parlement de 1386. Pour sa part, Knighton's Chronicle, p. 392, note: »quinque nephandi seductores regis« (»les cinq abominables séducteurs du roi«), se référant ainsi aux amis intimes de Richard II, Michael de la Pole, Simon Burley, Alexandre Neville, Robert Trisillan et Nicholas Brembre, en 1387. Traditionnellement, et cela s'observe dans les épîtres de l'apôtre Paul de Jésus, l'adjectif *nephandum[is]* est utilisé pour désigner les relations de sodomie entre personnes de même sexe. Cf. Carolyn DINSHAW, *Getting Medieval. Sexualities and Communities, Pre- and Postmodern*, Durham 1999, p. 105. De plus, même si le terme *seductor* peut renvoyer à un traître, il relève, de même, d'un emploi biblique dont le sens est marqué d'une connotation sexuelle. Walsingham et

laissant ainsi entrevoir la relation des deux amis comme étant abominable¹⁷⁰. L'auteur de la »Historia« a même pu parler »d'autres choses innommables«¹⁷¹ lorsqu'il décrit le comportement social de Richard II, marqué par la luxure. On retrouve ce péché innommable chez Adam Usk. Il renvoie à la sodomie, clairement exprimée comme devant figurer parmi les charges à retenir pour condamner définitivement et débarquer Richard II¹⁷². Toutefois, son absence dans la liste des accusations finalement retenues permet de comprendre que l'accusation ne participe certainement pas d'un fait avéré. Mais, lorsqu'il intervient dans la stigmatisation des relations homosociales dans le domaine politique, le discours de la sodomie, qu'il soit allusif ou explicite, est utilisé pour dénigrer davantage le caractère d'une personne à abattre.

Lorsqu'on considère, en effet, dans leur ensemble les événements politiques qui encadrent ces discours, l'interprétation appropriée est l'interrelation entre le discours politique et le discours sexuel¹⁷³. Pratiquement toute la période des règnes d'Édouard II et de Richard II coïncide avec le reproche des abus du pouvoir. Cette critique est étroitement liée à la présence de mauvais conseillers, alors perçus comme la cause du désordre social, de la violation des hiérarchies sociales et de l'injustice. Ceux qui se considéraient comme les conseillers naturels du roi jugèrent que leurs places avaient été usurpées par d'autres et entendaient redresser les torts. Les réformes tentées n'ont pas abouti aux résultats escomptés en raison de l'entêtement de ces deux rois à maintenir des conseillers décriés et dénoncés comme des favoris¹⁷⁴. Dans ce contexte, le discours sur le comportement sexuel contre nature n'intervient qu'en dernier

Knighton étant des hommes d'Église, nous pensons que le sens biblique les a guidés dans leur relation. Cf. également Ronald E. LATHAM (éd.), *Revised Medieval Latin Word List from British and Irish Sources*, Londres 1965, p. 430.

¹⁷⁰ Cf. Ann. Lond., p. 204: »Emericus de Valencia comes Penbrochiae et Johannes comes Warenniae adiret versus, ut seductorem Petrum caperent et regem informarent«.

¹⁷¹ *Historia Vitae*, p. 166: »aliis non dicendis in sompnem duceret«.

¹⁷² *Chronicle of Adam Usk*, p. 62; *Chronicon Adae de Usk*, p. 29: »sodomidica«. Même si dans l'énumération des crimes listés par Adam Usk les actes sodomitiques sont mentionnés, d'autres reproches qu'il présente, comme les parjures, les sacrilèges, les dépossessions de ses sujets par Richard II et la réduction de son peuple à la servitude, renvoient à la notion de l'hérésie. Ce qui fait que son idée d'actes sodomitiques prête à différentes interprétations et se réfère soit aux péchés sexuels, soit à des actes d'hérésie, soit au deux. Nous sommes conforté dans cette opinion par le fait que Given-Wilson a suggéré que, dans un autre texte du même auteur, »sodomie« est utilisé comme référence à »hérésie«. Voir LINKINEN, *Same-Sex Sexuality*, p. 142; ZEIKOWITZ, *Homoeroticism*, p. 127.

¹⁷³ BAGERIUS, EKHOLOST, *Kings and Favourites*; STAHLJAK, *The Sexuality*, p. 143–144; ZEIKOWITZ, *Homoeroticism*, p. 113–129.

¹⁷⁴ Au sujet de ces réformes, voir [chap. 5](#).

4. Le comportement sexuel comme argument politique

recours face aux abus répétés du pouvoir, dans l'ultime tentative de mettre un terme à une situation devenue insupportable. Qu'importe l'effectivité des actes sexuels sodomitiques (ou adultères), qui, en eux-mêmes, ne menacent pas l'ordre social et le corps politique, c'est surtout le maintien de mauvais conseillers, dont la présence imposée par leurs bienfaiteurs dérègle l'ordre social et viole le corps politique à plusieurs reprises, et, ce, sur une longue période de temps, qui donne son importance à l'argument sexuel.

La situation décrite a été aggravée par le fait même que ces conseillers proviennent souvent d'une extraction basse ou relativement moyenne. Malgré cette origine, ils ont le droit d'avoir facilement accès aux rois, qui en font leurs amis particuliers. Or dans l'esprit médiéval, selon la logique du bon ordre social, une relation affective entre personnes de rangs très différents est dépourvue de cause sociale légitime. Une telle relation prête facilement à des soupçons homosexuels. Certes, l'interdiction de l'adultère et de la sodomie entre le prince et le personnel du service royal vivant à la cour du roi est bien sue de tous. La cour royale étant très respectueuse de l'ordre social, cette mesure vise à en éviter le dérèglement que pourrait susciter l'exploitation sexuelle des valets, qui risqueraient alors de se comporter d'une façon hautaine en raison de leur position d'amant du maître. Les relations d'amour entre personnes de différents rangs sociaux sont donc mal vues et sujettes à de sévères punitions¹⁷⁵. Cependant, les adresses d'amour et d'amitié par des baisers ou la communauté de lit, ou encore par le partage d'un repas dans une même assiette, effectuées entre nobles qui ont plus ou moins le même rang, n'ont rien à voir avec un comportement illicite¹⁷⁶. En revanche, si un noble fait la même chose pour un beau jeune homme de basse naissance, on pense systématiquement aux désirs illicites. Dès lors, la rumeur de la sodomie aussi bien que celle de la sorcellerie s'installent dans l'opinion publique et montrent cette nécessité

¹⁷⁵ Au sujet des amitiés interdites, voir ROCKE, *Forbidden Friendships*, p. 94–147 où il discute la question de l'âge et de la classe sociale dans les cas de sodomie. La dynamique entre le patron et le serviteur qui devient hautain a été mise en lumière dans le contexte de la vie politique de Hohenburg à la fin du Moyen Âge. En 1482, le noble chevalier de Hohenburg, Richard Puller, et son domestique, Anton Mätzler, ont été ainsi brûlés vifs en dehors de Zurich pour sodomie. Cf. HELMUT PUFF, *Sodomy in Reformation Germany and Switzerland. 1400–1600*, Chicago 2003, p. 46–48; CHRISTINE REINLE, *Konflikte und Konfliktstrategien eines elsässischen Adligen. Der Fall des Richard Puller von Hohenburg (†1482)*, dans: Kurt ANDERMANN (dir.), *»Raubritter« oder »Rechtschaffende vom Adel«? Aspekte von Politik, Friede und Recht im späten Mittelalter*, Sigmaringen 1997, p. 89–113.

¹⁷⁶ C'est un important argument qu'on retrouve chez VAN EICKELS, *Vom inszenierten Konsens*. Sur l'influence et la réception des travaux de van Eickels, voir BURGTORF, *»With my life, his joyes began and ended«*, p. 31–51; OSCEMA, *Vom Mord zum Ritual*, p. 160–171; ID., *Blood-Brothers*, p. 275–301.

pour les contemporains d'expliquer les situations intenable par le hors-norme¹⁷⁷.

Notons, pour clore le chapitre, qu'au Moyen Âge l'amitié ou l'amour entre hommes sont permis et constituent le fondement même de l'ordre social. Dans le même temps, le passage à l'acte corporel entre deux personnes de même sexe est strictement interdit. Partant de ces deux visions, la passion dévorante unissant deux hommes pouvait susciter des commentaires et des jugements de la part des contemporains. Cependant, ce qui est perçu comme anormal dans ce type de relation entretenue par une tête couronnée n'est pas, à vrai dire, le fait avéré ni le soupçon d'une déviation sexuelle, bien que cela soit condamné. Le vrai problème était ailleurs et concernait véritablement l'intensité et l'exclusivité de la relation dont jouissait le favori auprès du roi. Il est reproché à celui-ci d'écouter uniquement son bien-aimé, à l'exclusion de tout autre conseiller. C'était cela le problème. Il n'y a pas de doute que les détails sur la vie privée d'un roi ternissent sa réputation et puissent être utilisés pour contester son pouvoir. Ainsi, conjointement élaborées pour dénoncer la trahison des favoris et de leurs protecteurs, les discours normatifs et sexuels ont abouti à une résistance des magnats anglais. Celle-ci a été encadrée par des méthodes et des procédures visant à un changement radical.

¹⁷⁷ Le hors-norme, en effet, est un critère essentiel dans la naissance de la rumeur. Voir Claude GAUVARD, Rumeur et stéréotypes à la fin du Moyen Âge, dans: *La circulation des nouvelles au Moyen Âge*, p. 157–177. L'hérésie, la sodomie et la sorcellerie ayant partie liée dans la culture médiévale, Piers Gaveston a pu passer pour avoir utilisé la sorcellerie et le sexe pour attirer et asservir le roi Édouard II, l'éloigner de ses nobles et de ses conseillers naturels ainsi que du lit de son épouse Isabelle. Voir Brandy PURDY, *The Confession of Piers Gaveston. A Novel*, New York 2007, p. 84.